BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES 2018-2022
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Année 2019-2020

Votre gouvernement

Québec

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-71863-5 (PDF)

Dépôt légal — 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021

Note aux lecteurs

Ce bilan rend essentiellement compte des résultats atteints au cours de la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Ainsi, la dénomination des ministères et des organismes correspond à celle utilisée au terme de cette période.

Mot de la ministre

La fin de l'année 2019-2020 marquait un important jalon, c'est-à-dire la mi-parcours du déploiement de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Véritable voie à suivre, elle guide les actions gouvernementales afin qu'elles s'alignent sur les priorités retenues par les différentes régions du Québec.

Afin de mieux répondre aux besoins et aux réalités de leur milieu, les élus qui le désiraient ont pu réviser les priorités régionales. Ainsi, c'est en mars 2020 que la Stratégie actualisée a été déposée à l'Assemblée nationale.

Comme vous le savez, la pandémie a généré son lot de défis tant sur le plan individuel que collectif. Malgré cela, nos régions sont demeurées dynamiques et elles ont pu compter sur la mobilisation et l'engagement de leurs forces vives. Ainsi, avec l'appui du gouvernement du Québec, les effets à long terme de la situation sanitaire sur la santé du développement socioéconomique de nos communautés seront limités.

D'ailleurs, depuis le début de la Stratégie, des centaines de projets ont été réalisés, et des ententes sectorielles ont été concrétisées pour contribuer à l'occupation et à la vitalité de nos territoires. De nouveaux outils, comme le Fonds régions et ruralité, ont aussi été développés pour soutenir les municipalités dans ce rôle.

Je suis donc fière de vous présenter le bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie. Il fait état du travail gouvernemental effectué aux quatre coins du Québec. Notre gouvernement, en collaboration avec les nombreux acteurs, poursuivra les efforts déployés dans le but de rendre nos régions encore plus fortes et d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES 7

INTRODUCTION 9

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022 10

- Présentation de la Stratégie 10
- Actualisation de la Stratégie 10
- Objectifs de la Stratégie 10
- État de réalisation des actions menées par les MO 12
  - État de réalisation des actions générales 13
  - État de réalisation des actions en lien avec les priorités régionales 13
  - État de réalisation des actions en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation 14
- Indicateurs en OVT 15

AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 16

- Fonds d'appui au rayonnement des régions 16
- Fonds régions et ruralité 16
- Concertation interministérielle 17
  - Table gouvernementale aux affaires territoriales 17
  - Conférences administratives régionales 17

BILANS RÉGIONAUX 20

- Région du Bas-Saint-Laurent 20
- Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean 24
- Région de la Capitale-Nationale 28
- Région de la Mauricie 30
- Région de l'Estrie 34
- Région de Montréal 38
- Région de l'Outaouais 41
- Région de l'Abitibi-Témiscamingue 45
- Région de la Côte-Nord 49
- Région du Nord-du-Québec 53
- Région de la Gaspésie 57
- Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine 61
- Région de la Chaudière-Appalaches 64
- Région de Laval 68
- Région de Lanaudière 72
- Région des Laurentides 77

Région de la Montérégie 81
Région du Centre-du-Québec 85
CONCLUSION 89
ANNEXE 1 90
ANNEXE 2 91

SIGLES ET ACRONYMES

BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CAR	Conférence administrative régionale
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FRR	Fonds régions et ruralité
GRAPE	Groupes de réflexion et d'action sur les priorités estriennes
IQ	Investissement Québec
IVE	Indice de vitalité économique
LAOVT	*Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
OVT	Occupation et vitalité des territoires

PIB	Produit intérieur brut
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
RMR	Région métropolitaine de recensement
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
STQ	Société des traversiers du Québec
TGAT	Table gouvernementale aux affaires territoriales
UPA	Union des producteurs agricoles

INTRODUCTION

Comme le stipule l'article 15 de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (*RLRQ*, chapitre O-1.3) (*LAOVT*), un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'administration publique doit être déposé annuellement à l'Assemblée nationale.

La première section du bilan décrit les grandes lignes de cette stratégie. Elle dresse aussi un portrait de l'état de réalisation des actions qui figurent dans les planifications des ministères et organismes (MO) concernés par l'occupation et la vitalité des territoires (OVT). Cette section traite aussi des indicateurs en OVT et des travaux relatifs à l'actualisation de la Stratégie.

La seconde section présente des outils et des mécanismes de concertation interministérielle en lien avec l'OVT, soit le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) et les conférences administratives régionales (CAR).

Finalement, la troisième section présente de courts bilans illustrant les activités menées en région en matière d'OVT, des investissements qui y ont été réalisés dans le cadre du FARR, des exemples d'actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales et les indicateurs régionaux en OVT.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Présentation de la Stratégie

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été rendue publique en décembre 2017. Cette stratégie a pris le relais d'une première, qui avait pour sa part été publiée en 2011.

La Stratégie 2018-2022 s'articule autour de chapitres régionaux présentant les priorités de développement de chacune des régions du Québec déterminées sous le leadership de comités directeurs régionaux composés principalement d'élus municipaux. Un chapitre est ainsi consacré à chacune des 17 régions administratives du Québec, en plus d'un autre pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Actualisation de la Stratégie

Au cours de l'année 2019-2020, des travaux ont été menés afin de procéder à une actualisation de la Stratégie, comme prévu. Ainsi, à l'invitation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, 14 régions ont choisi de mettre à jour leurs priorités. L'actualisation a également permis d'inscrire la mise en place du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR), effectif à compter du 1er avril 2020, en soutien à l'OVT et de faire écho à l'ambitieux objectif de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique porté par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). La Stratégie actualisée a été déposée à l'Assemblée nationale le 10 mars 2020.

Objectifs de la Stratégie

Bien que la Stratégie ait été actualisée, les objectifs sont demeurés inchangés. Nous y retrouvons donc toujours quatre objectifs. Le premier, l'objectif central, consiste à :

« exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région ».

Trois autres objectifs visant la décentralisation, la délégation et la régionalisation sont également établis.

En matière de décentralisation, il est attendu :

« que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :

- d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre "Réflexe Montréal" pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec ».

En matière de délégation, il est attendu :

« que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les municipalités régionales de comté (MRC) par l'entremise d'"ententes sectorielles de développement" ou avec des organismes sectoriels régionaux ».

Enfin, en matière de régionalisation, comme la marge de manœuvre des gestionnaires responsables des opérations régionales varie d'un ministère et d'un organisme à l'autre et qu'elle a été déterminée il y a plusieurs années, il est attendu :

« que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires ».

La Stratégie précise que les MO ont l'obligation de produire un plan d'action en matière d'OVT pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs. Elle mentionne également qu'un plan gouvernemental de contribution à l'OVT doit être élaboré.

Par ailleurs, la Stratégie 2018-2022 renforce les mécanismes de concertation interministérielle, soit la TGAT et, dans chaque région, les CAR.

État de réalisation des actions menées par les MO

La législation souligne que les MO assujettis ont le devoir de produire et de diffuser une planification pluriannuelle en matière d'OVT. Celle-ci doit exposer la contribution des MO à l'atteinte des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (article 9 de la *LAOVT*).

Dans le cadre de la Stratégie 2018-2022, les MO devaient produire un plan d'action distinct portant sur l'OVT. L'ensemble des MO concernés (voir l'annexe 1) se sont conformés à cette exigence et ont déposé leur planification. De plus, un plan gouvernemental de contribution à l'OVT a également été rendu public. Ce plan se décline en 18 documents, soit un par région, et reprend pour chacune d'entre elles les actions qui ont été proposées par les MO.

En vertu de la *LAOVT*, chaque MO assujetti doit faire état des résultats obtenus au regard de sa planification dans son rapport annuel de gestion. Des consignes ont été fournies aux MO pour les soutenir dans la rédaction de leur rapport annuel de gestion.

Afin de statuer sur l'état de réalisation des actions en OVT, les MO devaient utiliser la terminologie suivante :

- Non amorcée : la mise en œuvre de l'action n'a pas débuté ou a été reportée.
- Amorcée : la mise en œuvre de l'action a débuté au cours de l'année 2019-2020, mais n'est pas encore terminée.
- En cours : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2019-2020, s'est poursuivie en 2019-2020, mais n'est pas encore terminée.
- En suspens : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2019-2020, aucun avancement n'a été fait en 2019-2020, et elle n'est pas encore terminée.
- Réalisée : la mise en œuvre de l'action a été terminée au cours de l'année 2019-2020.
- Abandonnée : la mise en œuvre de l'action ne sera pas réalisée.

Enfin, il est à noter que les résultats des prochaines sections font état de chiffres cumulés pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

État de réalisation des actions générales[1]

Les MO étaient tout d'abord invités à faire part de l'état de réalisation des actions générales. En effet, certains MO ont inscrit dans la section introductive de leur plan d'action des initiatives au regard de l'offre globale de services de leur organisation.

En tout, neuf MO ont présenté des actions de ce genre. Un total de 61 actions a été recensé, dont plus du tiers est déjà réalisé.

État de réalisation des actions générales inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2020

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
—	1	32	2	24	2	61

État de réalisation des actions en lien avec les priorités régionales

Tous les MO assujettis à l'OVT ayant produit un plan d'action ont proposé des réponses aux priorités régionales. Le nombre d'actions répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO pour chaque région se situe entre 56 et 176[2].

La très grande majorité des actions sont en cours de réalisation (près des trois quarts). La proportion d'actions réalisées pour chaque région s'élève en moyenne à environ 23 %.

[1] Seules les actions pour lesquelles une reddition de comptes a clairement été faite dans le rapport annuel de gestion des MO sont comptabilisées dans le présent bilan.

[2] Le nombre total d'actions régionales ne peut être établi puisque certaines d'entre elles sont reprises dans plus d'une région.

État de réalisation des actions régionales inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2020

Régions	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
01 — Bas-Saint-Laurent	7	4	80	2	60	2	155
02 — Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	5	92	2	42	2	146
03 — Capitale-Nationale	2	3	26	1	22	2	56
04 — Mauricie	9	0	117	3	34	1	164
05 — Estrie	4	0	131	2	36	3	176
06 — Montréal	2	3	89	3	21	1	119
07 — Outaouais	4	3	92	2	37	2	140
08 — Abitibi-Témiscamingue	7	2	76	3	32	2	122
09 — Côte-Nord	5	3	116	4	40	1	169
10 — Nord-du-Québec	1	0	71	2	16	4	94
11 — Gaspésie	5	3	105	5	27	0	145
11 — Îles-de-la-Madeleine	5	0	59	5	14	1	84
12 — Chaudière-Appalaches	4	2	98	1	18	3	126
13 — Laval	4	1	61	1	22	0	89
14 — Lanaudière	5	3	102	1	36	2	149
15 — Laurentides	3	2	56	1	16	1	79
16 — Montérégie	6	1	92	0	28	2	129
17 — Centre-du-Québec	3	4	76	1	21	0	105

État de réalisation des actions en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Finalement, 10 MO ont présenté des actions spécifiquement liées aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Un total de 50 actions ont fait l'objet d'une reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion. La grande majorité de celles-ci sont en cours de réalisation ou réalisées.

État de réalisation des actions en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2020

	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
Décentralisation	—	—	13	—	3	—	16
Délégation	—	1	12	—	5	—	18
Régionalisation[3]	—	—	9	2	5	—	16
Total	—	1	34	2	13	—	50

[3] Les états de réalisation en matière de régionalisation font référence à des actions attendues dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, en fonction de la définition présentée à la page 13. Ces actions ne s'inscrivent pas dans le projet de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique, tel qu'élaboré par le SCT.

Indicateurs en OVT

Les données des indicateurs en OVT sont publiées sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)[4], qui offre une information statistique cohérente et rigoureuse tout en permettant l'accès à des statistiques officielles produites par plusieurs MO.

La publication de ces indicateurs répond à une exigence législative inscrite dans la *LAOVT*. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec en matière d'OVT, et ce, à différentes échelles territoriales. Lorsque cela est possible, les indicateurs sont aussi déclinés selon l'âge ou le sexe.

Lors de l'adoption de la Stratégie 2018-2022, une nouvelle liste d'indicateurs devait être établie. La nouvelle liste a été adoptée par décret le 20 juin 2018.

Cette nouvelle liste a été recentrée, après consultation des partenaires, autour de quatre thèmes, soit la démographie, l'emploi, la richesse et la qualité de vie. Elle est maintenant composée de 17 indicateurs et remplace la précédente liste associée à la première Stratégie, qui en comptait 26.

Les fiches explicatives pour l'ensemble des 17 indicateurs d'OVT de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible ont été mis en ligne sur le site de la BDSO et sont mises à jour régulièrement depuis (voir l'annexe 2).

La section régionale du présent bilan expose pour chaque indicateur, lorsque cela est possible, l'état de situation dans chaque région.

[4] https://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/index.html

AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Fonds d'appui au rayonnement des régions

Bien que la nouvelle stratégie ait été adoptée en décembre 2017, le FARR a été lancé en juillet 2017.

Dans chaque région, un comité régional de sélection de projets a été mis sur pied par les membres du comité directeur. Ces comités de sélection ont pour tâche de prioriser les projets pouvant être financés par le FARR. Des ententes sectorielles de développement peuvent également bénéficier du soutien du FARR.

En 2019-2020, 60 M$ étaient disponibles et répartis entre les régions. Une part de cette somme avait déjà été engagée les années précédentes, soit près de 22,6 M$.

Par ailleurs, plusieurs projets se déroulant sur plus d'une année ont également bénéficié de sommes provenant des enveloppes des prochaines années du FARR. C'est ainsi qu'une somme totale de 67 M$ a pu être autorisée, générant des investissements totaux de près de 275 M$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
348	67 035 951 $	275 478 574 $

Un bilan plus détaillé pour chacune des régions est présenté dans la section qui leur est consacrée.

Fonds régions et ruralité

Par ailleurs, en octobre 2019, les représentants du gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Ce partenariat a prévu la mise en place d'un nouveau fonds, le FRR, effectif à compter du 1er avril 2020. Un des volets de ce fonds vient en continuité du FARR pour le soutien de projets à rayonnement régional.

Un autre volet de ce fonds vient soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional. Ce volet s'inscrit en continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020).

D'autres volets sont également compris dans ce fonds et offrent de nouveaux outils financiers aux milieux pour l'occupation et la vitalité des territoires. Ainsi, le volet « Signature innovation » permet aux MRC de développer ou de consolider une identité territoriale forte, à partir d'un domaine d'intervention qu'elles identifieront.

Enfin, le volet « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » comprend deux axes. Le premier vise à soutenir davantage les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation et le second a pour but de soutenir les organismes municipaux afin qu'ils puissent offrir à leurs citoyens des services de qualité à moindre coût en développant des initiatives de coopération intermunicipale.

Concertation interministérielle

Table gouvernementale aux affaires territoriales

La TGAT est un moyen de suivi, de concertation et de partage de connaissances au sein du gouvernement du Québec qui permet de susciter des collaborations structurantes entre les MO en matière d'OVT. Elle a été formellement instituée en 2012. Elle est présidée par le sous-ministre adjoint aux territoires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et convie des sous-ministres adjoints et des personnes occupant un poste équivalent au sein des MO concernés.

Au cours de l'année 2019-2020, cette instance s'est formellement réunie à quatre reprises. Ces rencontres ont notamment été l'occasion de traiter de l'actualisation de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

La TGAT agit également à titre de comité directeur de la démarche de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique (2018-2028). Ainsi, lors de chacune des rencontres, un état de situation est réalisé par les autorités du SCT. D'autres points ont été abordés de manière ponctuelle par les membres de la TGAT : les zones d'innovation, les projets pilotes en aménagement du territoire, les Alliances pour la solidarité, l'entente de partenariat avec les municipalités, les ententes sectorielles de développement et la Stratégie d'action jeunesse.

Conférences administratives régionales

Pour chaque région, une CAR existe officiellement depuis les années 1980. Au moment de sa sanction en 2012, la *LAOVT* modifiait la loi constitutive du MAMH pour instituer la CAR par voie législative et en préciser les fonctions.

Chaque CAR est ainsi présidée par un représentant du MAMH[5] et composée d'un représentant désigné de chaque MO concerné. Des représentants des MRC peuvent également être invités à y participer, selon les sujets abordés.

La CAR a pour mandat général de favoriser la concertation entre les MO du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT. Son président a aussi pour responsabilité de soutenir le ou la ministre responsable de la région.

Dans chaque région, la CAR se réunit en moyenne à quatre reprises annuellement. Plusieurs sous-comités de CAR sont également actifs, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement social et du développement économique.

Considérant le rôle des CAR enrichi par la Stratégie et le contexte entourant la nouvelle gouvernance en matière de développement local et régional, un nouveau décret concernant les rôles et responsabilités des CAR a été adopté le 3 juillet 2018. Ainsi, depuis, chaque CAR a notamment les responsabilités suivantes :

- établir un mécanisme de collaboration entre ses membres, le ou la ministre responsable de la région de même qu'avec les organisations municipales et leurs membres, et convenir d'un cadre d'intervention pour :
  - faciliter le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région,
  - identifier les enjeux, les mesures, les activités ou les interventions pouvant faire l'objet d'actions spécifiques, d'ententes sectorielles de développement ou de projets entre les MRC et les MO;
- faciliter la circulation et le partage de l'information au sein de la région quant aux politiques, aux plans, aux mesures ou aux programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'OVT et de véhiculer au sein du gouvernement, par l'entremise, notamment, de la table des présidents des CAR mise en lien avec la TGAT, les préoccupations, les besoins ou les attentes exprimés par les milieux locaux et régionaux de la région ou tout enjeu se dessinant en région;
- mettre en place des actions visant à améliorer l'OVT ou contribuer à de telles actions;
- informer périodiquement le ou la ministre responsable de la région ainsi que les MO concernés de l'état d'avancement des travaux liés à la mise en œuvre de la Stratégie;
- préparer, au terme de chaque année financière, un bilan synthèse des activités qu'elle a réalisées dans la région aux fins du bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie.

[5] Sauf dans la région de la Capitale-Nationale, où la présidence est assumée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Au cours de l'année 2019-2020, les CAR ont, entre autres, collaboré à l'exercice de régionalisation des 5 000 emplois de l'administration publique. Elles ont été invitées à identifier les opportunités, les besoins et les enjeux en regard de l'exercice de régionalisation. Par ailleurs, dans le cadre de l'actualisation de la Stratégie en OVT, plusieurs CAR ont été appelées à appuyer les milieux dans la révision des priorités régionales.

Un aperçu des principales activités de chacune des CAR est présenté à la section régionale de ce bilan.

BILANS RÉGIONAUX

Pour chaque région sont présentés un rappel des priorités régionales[6], un bilan succinct des activités associées à la CAR, un résumé des investissements du FARR incluant des exemples de projets soutenus, un survol de l'état de réalisation des actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales de même que quelques exemples et, enfin, le classement de la région en fonction des plus récents indicateurs en OVT.

Région du Bas-Saint-Laurent

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Agir pour l'attractivité de la région.
Priorité 2 Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.
Priorité 3 Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.
Priorité 4 Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.
Priorité 5 Agir pour la vitalité des communautés rurales.
Priorité 6 Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

Bilan des activités de la CAR

En 2019-2020, les membres de la CAR du Bas-Saint-Laurent se sont rencontrés à trois reprises.

Le 8 avril 2019, un événement régional a rassemblé les membres de la CAR du Bas-Saint-Laurent et près de 130 maires, préfets, conseillers et directions générales des municipalités de la région. Les objectifs de cette activité étaient de présenter et d'expliquer l'offre de service des MO de la région grâce à des ateliers et à des kiosques d'information, d'échanger sur les nouveautés (lois, règlements, politiques et programmes) et de raffermir les liens entre, d'une part, les MO de la région et, d'autre part, les intervenants municipaux.

Notons également que deux sous-comités issus de cette CAR sont actifs dans la région, soit la Table économique de la CAR ainsi que la CAR-Aménagement.

[6] Les priorités évoquées sont celles figurant dans la Stratégie originale publiée en décembre 2017.

Bilan du FARR

Au cours de l'année 2019-2020, le comité de sélection du FARR du Bas-Saint-Laurent a retenu 16 projets. Un montant total de près de 5,7 M$ a été autorisé. Le coût total des projets s'élève pour sa part à 48 M$.

Ce sont les organismes à but non lucratif (OBNL) qui ont généré le plus grand nombre de projets, avec 13. Ils se sont vu accorder plus des trois quarts des sommes octroyées.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
16	5 663 394 $	48 092 955 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

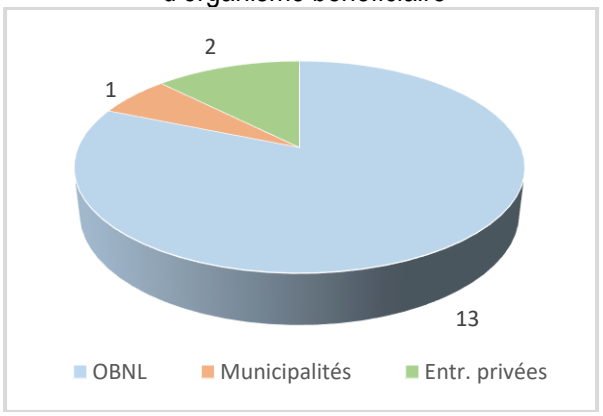

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

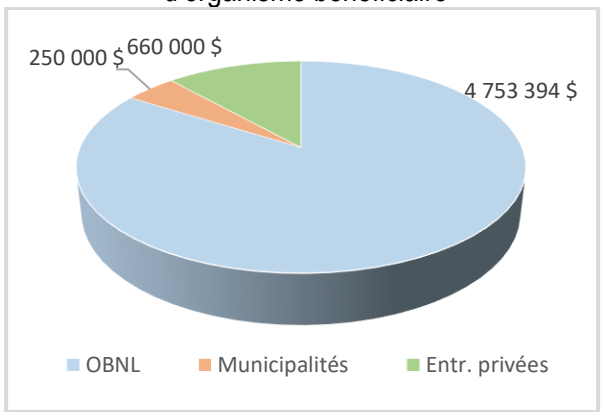

Parmi les 16 projets qui ont bénéficié du soutien du FARR, le comité régional de sélection du Bas-Saint-Laurent a notamment choisi de soutenir le Collectif régional de développement et son projet « Expérimentation de différents types de rémunération pour les ouvriers forestiers ». Cette initiative a pour objectif d'identifier les conditions les plus propices au recrutement, à la rétention et au maintien de la main-d'œuvre forestière. Concrètement, le projet propose de remplacer, pendant 3 ans, la rémunération actuelle à forfait par de nouvelles modalités de rémunération à taux horaire auxquelles sont ajoutés des avantages sociaux adaptés au contexte du travail forestier. Notons que ce projet est issu du plan d'action élaboré à la suite du Sommet sur l'emploi en aménagement forestier tenu en novembre 2017.

Synergie Bas-Saint-Laurent s'est aussi vu octroyer un financement pour le projet « Création d'une symbiose industrielle bas-laurentienne ». Ce projet vise la création d'une symbiose industrielle et d'un réseau d'acteurs industriels bas-laurentien pour réaliser des synergies industrielles permettant de mieux utiliser les ressources existantes sur le territoire en favorisant les stratégies de réemploi, de recyclage et de valorisation.

Finalement, le FARR a contribué au financement du projet « Appui au développement du transport collectif régional et son électrification » du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Ce projet vise à déployer des initiatives de mobilité durable dans le Bas-Saint-Laurent d'ici 2022. Un accompagnement des MRC est offert pour le développement du transport collectif, de l'électrification des transports et de l'autopartage.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 155 actions pour la région du Bas-Saint-Laurent. Plus de la moitié des actions sont en cours de réalisation, et plus du tiers sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
7	4	80	2	60	2	155

Parmi les actions prévues par les MO, notons celle du ministère de la Culture et des Communications (MCC) qui propose de coordonner l'acquisition de connaissances par la réalisation d'inventaires et de rendre accessibles à la population les données sur le patrimoine culturel bas-laurentien. Cette action intervient en réponse à la priorité « Agir pour un environnement sain et une vie de qualité ».

Par ailleurs, dans l'optique de répondre aux besoins de la région, le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a réalisé l'implantation du Programme de mesures de rechange général pour adultes dans le Bas-Saint-Laurent.

En réponse à la priorité « Agir pour un environnement sain et une vie de qualité », le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a mentionné avoir soutenu l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent et Culture Bas-Saint-Laurent dans le développement des compétences de leurs travailleuses et travailleurs, pour assurer une plus grande compétitivité des entreprises de ces secteurs.

Indicateurs de la région[7]

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Bas-Saint-Laurent se distingue par rapport aux autres régions du Québec, on note ceux associés à la population inscrite auprès d'un médecin de famille et aux infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au *Code criminel*	• Diplomation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Croissance du produit intérieur brut (PIB) • Population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique (IVE) est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • État du réseau routier

[7] Pour chaque indicateur utilisé, les régions sont classées en trois groupes : le premier tiers, soit les régions qui se classent le mieux (généralement six régions), le deuxième tiers, soit les régions en milieu de peloton (généralement cinq régions) et le dernier tiers, soit celles qui se classent dans le tiers inférieur (généralement six régions).

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Agriculture et agroalimentaire — Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.

Priorité 2 Premières Nations — S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.

Priorité 3 Aluminium — Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et de troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.

Priorité 4 Mines et métaux — Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances.

Priorité 5 Relancer l'industrie de la fourrure nordique.

Priorité 6 Entrepreneuriat — Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprises et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.

Priorité 7 Transports — Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.

Priorité 8 Forêt — Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et de troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche.

Priorité 9 Tourisme — Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.

Priorité 10 Numérique — Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique.

Priorité 11 Développement des communautés — Soutenir la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.

Bilan des activités de la CAR

En 2019-2020, les membres de la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont rencontrés formellement à quatre reprises.

À la demande de la ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les membres de la CAR ont procédé à des travaux concertés en réponse à une lettre-mandat. Ainsi, un avis de pertinence sur le réaménagement du pont de Sainte-Anne de Chicoutimi pour permettre le passage des véhicules d'urgence lui a été livré. Les MO concernés ont participé à quelques rencontres afin d'étudier la question à la lumière de différentes considérations et de proposer un avis de pertinence qui faisait consensus.

En plus de la CAR aménagement, la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean est appuyée par quatre autres comités sectoriels :

- la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie;
- le Comité sur le développement économique et l'emploi;
- le Comité Premières Nations;
- le Comité transports.

Bilan du FARR

En 2019-2020, sept projets ont été retenus par le comité de sélection du FARR du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En tout, près de 1,9 M$ a été investi dans des initiatives dont le coût total approche les 4,9 M$.

Sept OBNL se sont partagé l'ensemble des sommes investies.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
7	1 854 505 $	4 850 039 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

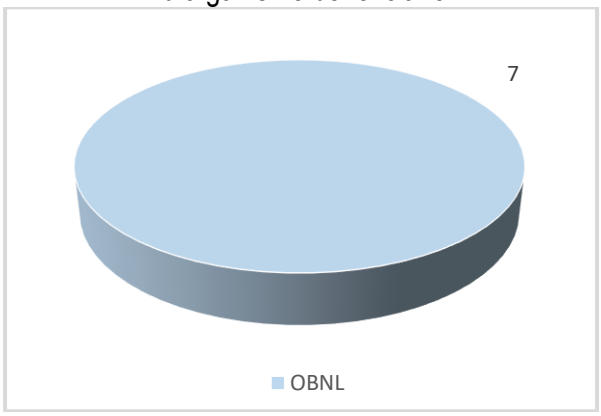

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

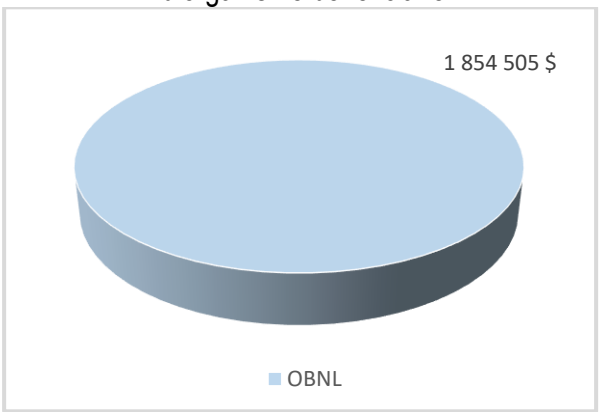

Au cours de l'année, le comité régional de sélection a notamment choisi de soutenir le projet « Mise en œuvre d'une stratégie de promotion et démarchage en vue de développer une filière régionale du biocharbon » piloté par Biochar Boréalis. Le projet vise à acquérir certaines connaissances du produit, à diffuser l'information sur les produits du biocharbon (biochar) et ses utilisations potentielles, à mobiliser le milieu pour la mise en place de cette filière, à soutenir l'implantation d'entreprises de production industrielle, à valoriser la biomasse forestière et agricole et à contribuer à réduire les gaz à effet de serre.

Le FARR a également permis de financer une « Étude stratégique et de faisabilité du réseau ferroviaire Saguenay–Lac-Saint-Jean » menée par Développement économique 02. Cette initiative comprendra une étude sur la faisabilité technico-financière et une étude d'impact environnemental.

Finalement, l'organisme CRH Optimum a reçu un soutien du FARR pour son projet « Implantation régionale de ressources d'hébergement de proximité "Maison Oxygène" destinées aux pères avec enfants ». Le projet vise à acquérir les immobilisations nécessaires pour développer un réseau régional de points de service de proximité Maison Oxygène, un hébergement de transition pour père avec enfants en situation de vulnérabilité et un soutien communautaire psychosocial.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 146 actions pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un total de 42 actions est réalisé.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
3	5	92	2	42	2	146

Les MO ont proposé plusieurs actions en réponse aux priorités du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a notamment signé une entente sectorielle de développement avec divers intervenants, dont la Table agroalimentaire et les partenaires concernés du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en lien avec la priorité portant sur l'agriculture et l'agroalimentaire.

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a de son côté participé aux projets de modernisation de l'aéroport Saguenay-Bagotville. Cette action est en lien avec la priorité relative aux transports.

Enfin, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a offert un soutien technique et financier au consortium de recherche en exploration minérale CONSOREM. Cette action visait à répondre à la priorité qui concernait les mines et les métaux.

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Saguenay–Lac-Saint-Jean se distingue le plus par rapport aux autres régions du Québec, on note celui de la diplomation au secondaire, de la croissance du PIB, de la proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille et de l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier	• 25 à 54 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au *Code criminel*	• Croissance de la population • 55 à 64 ans au travail

Note : l'indicateur « État du réseau routier » pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comprend également le territoire de Chibougamau.

Région de la Capitale-Nationale

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.
Priorité 2 Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière.
Priorité 3 Développer les infrastructures touristiques.
Priorité 4 Assurer le déploiement du numérique.
Priorité 5 Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de la Capitale-Nationale se sont rencontrés à cinq reprises au cours de l'année 2019-2020.

Après avoir nourri une réflexion sur la redynamisation de sa Table, la CAR a déployé une nouvelle approche auprès des MRC, davantage axée sur leurs besoins et leurs enjeux. À cette fin, le Secrétariat à la Capitale-Nationale avait procédé auprès des MRC à une recension des enjeux et des projets qui pourraient faire l'objet d'une appropriation à la CAR, et ce, en lien avec les priorités régionales identifiées par le Forum des élus. Les enjeux de main-d'œuvre et de transport collectif et adapté ont retenu particulièrement l'attention, tout comme divers projets porteurs dans la région (par ex. : mise en valeur du littoral à l'île d'Orléans et de Pointe-aux-Alouettes à Baie-Sainte-Catherine).

Par ailleurs, en 2020, une rencontre CAR-MRC s'est déroulée, ce qui a favorisé des échanges entre les MO et les directeurs généraux des MRC. Elle a en outre permis d'inviter un représentant du MTQ afin qu'il puisse répondre aux questions des MRC relativement au transport collectif. Il s'agit d'un rendez-vous annuel très attendu et apprécié par les MRC.

Notons par ailleurs que, dans la réalisation de ses mandats, la CAR de la région est appuyée par les sous-comités économique, social et développement du territoire qui sont formés afin de traiter de différentes problématiques.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Au total, 56 actions sont répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO. Un total de 22 actions ont été réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	3	26	1	22	2	56

Une des priorités de la région de la Capitale-Nationale vise à « assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale ». En lien avec cette priorité, le MCC met en œuvre une entente de développement culturel afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du milieu et à la rétention des populations.

Le ministère du Tourisme (MTO) a de son côté appuyé la région afin de répondre à la priorité qui vise à assurer le déploiement du numérique. En effet, les projets de développement numérique des entreprises touristiques peuvent être présentés dans le cadre des ententes conclues à cet effet avec l'Office du tourisme de Québec et Tourisme Charlevoix.

Enfin, le MTESS a poursuivi sa collaboration avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Capitale-Nationale–Côte-Nord afin de soutenir les services offerts par le Centre d'emploi agricole ainsi que l'organisation d'activités de formation offertes aux agriculteurs et agricultrices de la région. Cette action s'inscrit dans la priorité régionale « Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires ».

Indicateurs de la région

La région de la Capitale-Nationale présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines liés à l'OVT. La région se trouve notamment en tête de classement relativement au taux de travailleurs, au revenu des familles et à la diplomation au secondaire.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • État du réseau routier	• Croissance de la population • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au *Code criminel*	• Croissance du PIB • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants

Note : la région de la Capitale-Nationale ne bénéficie pas du FARR, mais notamment d'un autre programme administré par le Secrétariat à la Capitale-Nationale, soit le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Région de la Mauricie

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Accroître la population de la Mauricie.
Priorité 2 Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les aînées et les milieux éloigné ou dévitalisés.
Priorité 3 Réduire les inégalités sociales.
Priorité 4 Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie.
Priorité 5 Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie.
Priorité 6 Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir.
Priorité 7 Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes.
Priorité 8 Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements.
Priorité 9 Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable.
Priorité 10 Assurer la relève et le transfert d'entreprises.
Priorité 11 Améliorer la qualification de la main-d'œuvre.
Priorité 12 Favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que le retour aux études.
Priorité 13 Développer la culture entrepreneuriale.
Priorité 14 Favoriser l'établissement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines.

Bilan des activités de la CAR

Trois rencontres de la CAR de la Mauricie ont eu lieu en 2019-2020. Parmi les activités tenues, deux initiatives ont été identifiées à la CAR afin de répondre à une priorité régionale.

La première consiste en l'élaboration d'une stratégie d'attractivité, d'accueil et d'intégration pour la région. C'est avec la collaboration de la Table des élus de la Mauricie et des partenaires régionaux que le projet « Stratégie pour faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive » a pu démarrer.

La seconde initiative est un atelier de travail qui a été réalisé avec les ministères à l'étape de l'élaboration du plan d'action de la Table des élus de la Mauricie visant à répondre aux priorités régionales. Cet atelier a permis d'identifier les partenariats possibles et les leviers pour la mise en œuvre d'actions structurantes en OVT.

En soutien aux activités de la CAR, trois sous-comités sont actifs, soit :

- le sous-comité en aménagement (CAR-aménagement);
- le sous-comité de développement des territoires (CAR-développement);
- le sous-comité de développement économique (CAR-économique).

Bilan du FARR

Un total de 24 projets se sont vu octroyer un montant provenant du FARR en 2019-2020 dans la région de la Mauricie. Plus de 4,5 M$ ont été attribués pour des projets dont le coût total s'élève à près de 20 M$.

Par ailleurs, 12 bénéficiaires du FARR sont des OBNL. Ils se sont vu remettre environ les deux tiers des sommes consenties au cours de l'année.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
24	4 500 874 $	19 908 470 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

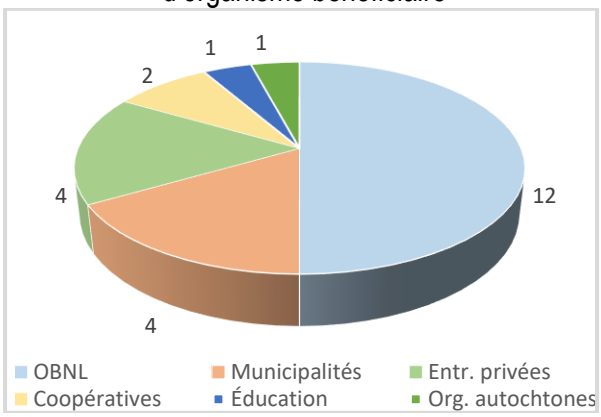

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

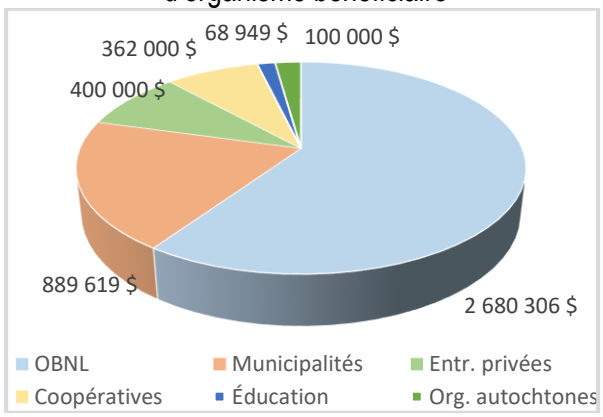

Le FARR a notamment soutenu le projet « Stratégie pour faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive » de l'organisme Développement Mauricie. Le projet consiste en l'élaboration d'une démarche régionale dans le cadre de la stratégie d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre en Mauricie. Il est prévu de déployer la stratégie avec la collaboration d'une trentaine d'organismes de la région.

Le FARR a aussi contribué à un projet de la MRC des Chenaux : « Plateforme agricole de la Mauricie ». Le projet vise à instaurer un incubateur qui offrira une structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et de soutien aux porteurs de projets de création d'entreprises. Sur une parcelle de terre qui leur sera individuellement prêtée, l'incubateur leur

permettra, durant une période de deux à quatre ans, de réaliser des essais agronomiques, de valider leur plan d'affaires et de développer leur mise en marché. L'incubateur soutiendra les participants afin que leurs projets s'articulent bien avec les communautés rurales de la Mauricie.

Finalement, l'organisme Économie du savoir Mauricie a proposé le projet « Espace régional d'accélération et de croissance », qui a été soutenu par le FARR. Le projet vise à créer un espace régional pour orienter les entreprises vers des services spécialisés d'accompagnement et d'accélération d'affaires, à mutualiser les services spécialisés et à stimuler la collaboration de l'écosystème régional en favorisant la concertation et la collaboration intersectorielles des acteurs existants.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 164 actions en matière d'OVT sont associées à la région de la Mauricie. Les rapports annuels de gestion des MO soulignent que la très grande majorité de ces actions sont en cours de réalisation et que 34 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
9	0	117	3	34	1	164

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) soutient également la priorité régionale qui vise à consolider et à soutenir la croissance des entreprises existantes. Ce ministère appuie ainsi des projets qui contribuent à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région grâce au Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Enfin, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois, pour y pratiquer la pêche récréative, et à soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation. Cette action s'inscrit dans la priorité « Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable ».

Indicateurs de la région

La Mauricie se trouve en tête de peloton des régions du Québec pour trois indicateurs d'OVT : la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de 1 000 habitants, la population inscrite auprès d'un médecin de famille et l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier	• Croissance de la population • Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Enfants en service de garde	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au *Code criminel*

Note : l'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire qui comprend également le territoire du Centre-du-Québec.

Région de l'Estrie

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.
Priorité 2 Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité.
Priorité 3 Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises.
Priorité 4 Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie.
Priorité 5 Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités.
Priorité 6 Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie.
Priorité 7 Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.
Priorité 8 Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire.
Priorité 9 Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations contribuant au développement de l'Estrie.
Priorité 10 Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication.
Priorité 11 Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte.
Priorité 12 Sensibiliser et appuyer les dirigeants de petites et de moyennes entreprises dans la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.
Priorité 13 Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.
Priorité 14 Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens.
Priorité 15 Favoriser la disponibilité de services liés à la famille en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé.
Priorité 16 Conserver et protéger les milieux naturels.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2019-2020, les membres de la CAR de l'Estrie se sont réunis à trois reprises.

Les comités de la CAR, soit la CAR-aménagement, le comité économique de la CAR et le comité dédié aux enjeux de développement social ont notamment pris le relais des groupes de réflexion et d'action sur les priorités estriennes (GRAPE) pour le traitement des dossiers dans une perspective d'OVT.

Afin d'actualiser le fonctionnement de la CAR en fonction des besoins des participants, une consultation des ministères a été réalisée à l'automne 2019. Cette consultation a permis d'identifier des pistes d'actions à mettre de l'avant afin de maximiser les rencontres de la CAR, ainsi que d'accentuer la collaboration entre les ministères et le milieu municipal.

Les membres de la CAR ont également participé à la mise en place d'un projet pilote visant à renforcer l'approche partenariale avec les MRC en matière d'aménagement du territoire ainsi qu'une meilleure prise en compte des particularités territoriales.

Comme évoqué plus haut, la CAR peut compter sur le soutien de trois comités : le comité CAR-aménagement du territoire, le comité économique de la CAR et le comité dédié aux enjeux de développement social.

Bilan du FARR

Dans la région de l'Estrie, huit projets ont été soutenus par le FARR. Plus de 6,2 M$ ont été investis dans ceux-ci.

La moitié des bénéficiaires du FARR en 2019-2020 étaient des OBNL. Près des trois quarts des sommes leur ont d'ailleurs été allouées.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
8	6 170 120 $	25 611 516 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

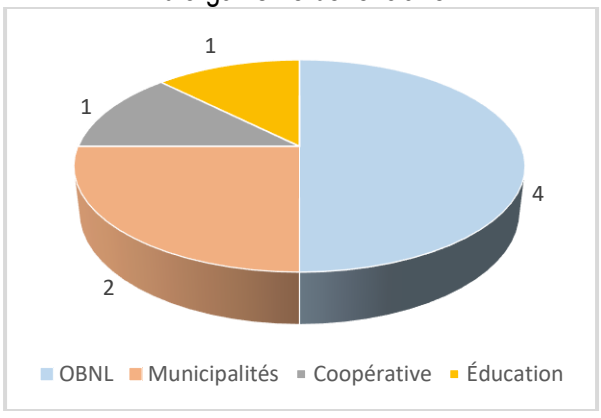

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

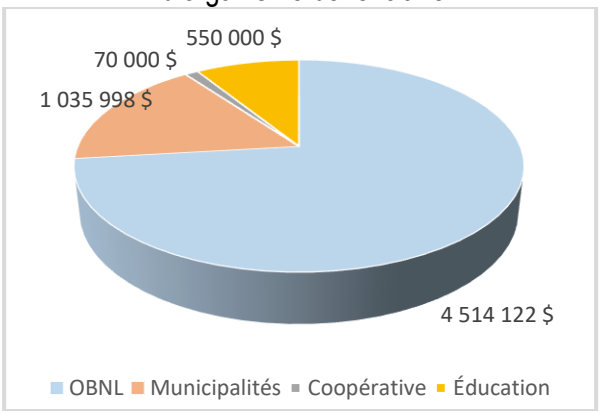

Parmi les projets ayant fait l'objet d'un soutien en 2019-2020, on note celui porté par la Table des MRC de l'Estrie. L'initiative intitulée « Réseau d'accueil estrien » vise à mettre en place des stratégies d'accueil favorisant l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants. Ce réseau vise

à développer dans chaque MRC un service d'accueil et d'aide à l'intégration sociale, culturelle et économique pour les nouveaux arrivants et leur famille.

La MRC des Sources a également reçu un financement pour son projet « Synergie-Estrie — Projet régional d'économie circulaire ». Cette démarche vise à implanter un projet d'économie circulaire pour l'ensemble du territoire estrien afin de faciliter les contacts entre les entreprises et les organisations et pour créer des occasions d'affaires, notamment par le partage de ressources.

Le FARR a finalement contribué à la réalisation du projet de Chaire de recherche industrielle sur les technologies acéricoles de l'Université de Sherbrooke. Ce projet a pour objectif de transmettre l'expertise acquise des secteurs énergétiques et pétrochimiques au secteur acéricole en ce qui a trait aux procédés de fabrication du sirop d'érable et d'autres applications de matières résiduelles. Pour ce faire, une portion du laboratoire de chimie analytique du laboratoire des technologies de la biomasse y sera dédiée.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 176 actions pour la région de l'Estrie. Les trois quarts des actions sont en cours de réalisation, et 36 autres sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	0	131	2	36	3	176

Tout d'abord, le MCC a accompagné des actions culturelles en animation du livre et de la lecture ainsi qu'en promotion et en valorisation de la langue française dans les ententes de développement culturel. Cette action s'inscrit dans la priorité régionale « Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire ».

De son côté, le MTESS a soutenu le Collectif de formation agricole dans l'offre de formation et le développement de compétences dans le secteur agricole. Cette action vient en réponse à la priorité « Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités ».

Enfin, le MEI a appuyé des projets qui contribuent à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région grâce au Fonds de diversification économique de la MRC des Sources et au Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic. Cette action a contribué à la priorité « Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité ».

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT pour lesquels la région de l'Estrie est en tête de liste, notons ceux concernant la croissance de la population et la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • Croissance du PIB	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au *Code criminel* • État du réseau routier	• Revenu des familles formées d'un couple • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants

Région de Montréal

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.
Priorité 2 Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité.
Priorité 3 Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.
Priorité 4 Améliorer l'intégration des nouvelles populations.
Priorité 5 Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole.
Priorité 6 Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones.
Priorité 7 Assurer la croissance durable et sobre en carbone.
Priorité 8 Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant.
Priorité 9 Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

Bilan des activités de la CAR

Trois rencontres de la CAR de la région de Montréal ont eu lieu en 2019-2020.

Le Secrétariat à la région métropolitaine a notamment sensibilisé les membres de la CAR à l'importance de la collaboration interministérielle dans les démarches d'accompagnement en aménagement du territoire. Constatant leur intérêt pour cette question, il a ensuite effectué une seconde présentation, plus approfondie, sur le cadre de fonctionnement et les orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

La Direction régionale de santé publique et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont effectué une présentation sur le concept de santé urbaine et sur la manière dont il se manifeste dans la région de Montréal.

Enfin, la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal a participé à une rencontre de la CAR, ce qui lui a permis d'échanger avec les membres au sujet des enjeux et des priorités spécifiques au territoire de la région de Montréal.

La CAR de la région de Montréal est appuyée par les sous-comités suivants :

- la Table économique de la CAR;
- la Sous-CAR en santé publique.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 119 actions ont été déterminées pour la région de Montréal. Vingt-et-une sont réalisées. La majorité est en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	3	89	3	21	1	119

Le MAMH a notamment coordonné l'action gouvernementale déployée à Montréal-Nord pour la mise en œuvre du Plan d'action collectif pour la jeunesse, en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse, ce qui s'inscrit dans la priorité « Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale ».

Ensuite, afin de favoriser l'essor des entreprises montréalaises, le MAPAQ a accompli des actions afin de mieux préparer les entreprises à la commercialisation auprès des grands détaillants et du commerce en ligne.

Enfin, le MTO a confié à Tourisme Montréal des responsabilités en matière de promotion, d'accueil et de signalisation de même qu'en matière de développement et de structuration de l'offre touristique. C'est dans ce cadre que Tourisme Montréal met en valeur les atouts et le tourisme culturels et qu'il a contribué à la mise en place de MT Lab, le premier incubateur d'innovations en tourisme, en culture et endivertissement d'Amérique du Nord. Cette action s'inscrit dans la priorité « Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle ».

Indicateurs de la région

La région de Montréal présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines. La région se trouve notamment en tête de classement relativement à la croissance de la population, au taux de travailleurs chez les 55-64 ans et à la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 55 à 64 ans au travail • Croissance du PIB • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde	• Diplomation au secondaire • État du réseau routier	• 25 à 54 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au *Code criminel*

Note : l'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisque seulement deux municipalités de moins de 1 000 habitants sont comprises dans la région de Montréal.
Note : l'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Montréal comprend l'ensemble de la région métropolitaine.

Note : la région de Montréal ne bénéficie pas du FARR, mais d'un autre programme relevant du MEI, soit le Fonds de développement économique de Montréal.

Région de l'Outaouais

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale.
Priorité 2 Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière.
Priorité 3 Assurer le transport des personnes et la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de la région.
Priorité 4 Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques.
Priorité 5 Développer l'offre culturelle et assurer son accessibilité.
Priorité 6 Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain.
Priorité 7 Soutenir la diversification économique et l'innovation.
Priorité 8 Favoriser le développement touristique de la région.
Priorité 9 Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire.
Priorité 10 Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière.
Priorité 11 Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2019-2020, les membres de la CAR de l'Outaouais se sont rencontrés à cinq occasions.

Sur demande des membres de la CAR, le MIFI et le MAMH ont mis en place la Table régionale de concertation en emploi et en immigration, à laquelle participent différents acteurs de la région (les quatre MRC, la Ville de Gatineau, le MTESS, l'Université du Québec en Outaouais, l'Office municipal d'habitation, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, le MEES et le MEI). L'objectif est de répondre aux enjeux structurels et ponctuels du manque de travailleurs qualifiés dans la région par l'accueil et l'établissement durable des personnes immigrantes.

Une tournée des MRC a également été réalisée. Celle-ci portait essentiellement sur les enjeux du besoin de main-d'œuvre dans les territoires ruraux et a permis de présenter le type de services gouvernementaux qui peuvent être utiles afin de combler les besoins de main-d'œuvre. Les acteurs ont aussi présenté leurs services en accompagnement.

Par ailleurs, trois sous-comités agissent en appui aux travaux de la CAR, soit :

- la CAR-MRC;
- le sous-comité CAR-aménagement;
- le sous-comité CAR-économique.

Bilan du FARR

Un total de 22 projets ont été priorisés en Outaouais en 2019-2020. Le coût total de ceux-ci est évalué à plus de 10 M$. Le FARR a contribué à ces initiatives pour près de 3,8 M$.

La majorité des projets ayant reçu des sommes du FARR sont portés par des OBNL et des municipalités qui se sont vu octroyer près de 3,1 M$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
22	3 769 814 $	10 420 752 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

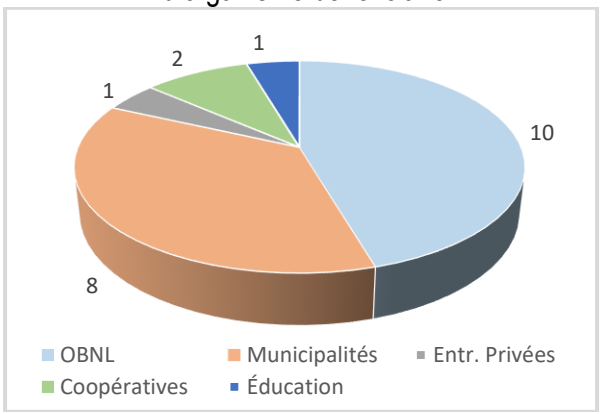

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

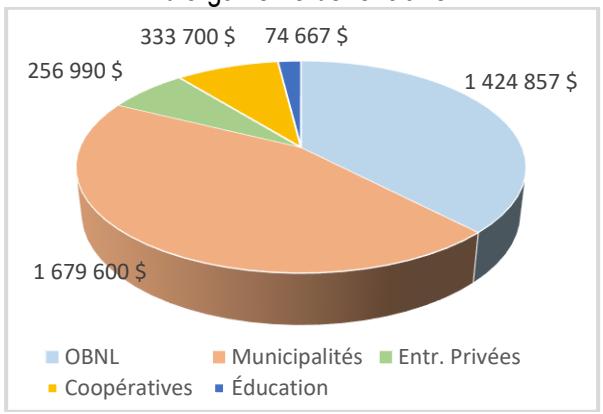

Au cours de l'année, le projet du Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais « Inventaire des collections muséales et documentaires de l'Outaouais » a été soutenu. Ce projet permettra de combler une lacune dans l'identification et la caractérisation des collections de la région et permettra d'approfondir les connaissances sur le patrimoine de la région. Les résultats de cet inventaire pourront être diffusés par une plateforme numérique accessible à toute personne intéressée par le patrimoine de l'Outaouais.

La Table agroalimentaire de l'Outaouais s'est également vu soutenir son projet « Mise en œuvre du premier plan d'action régional des marchés publics de l'Outaouais 2020-2022 ». Ce plan comporte 13 actions, incluant la mise en place d'une stratégie marketing commune qui permettra

de développer une image de marque unificatrice pour les marchés publics, l'élaboration d'une boîte à outils et d'outils Web, ainsi que l'évaluation des retombées de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Enfin, l'Observatoire de développement de l'Outaouais a obtenu un financement pour son projet « Mise en valeur et transfert de connaissances des outils créés par l'Observatoire de développement de l'Outaouais ». Le projet vise à mettre en valeur les outils créés en organisant des activités de transfert de connaissances auprès des représentants de la Conférence des préfets de l'Outaouais et des autres acteurs de développement du milieu.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 140 actions pour la région de l'Outaouais. Plus de 95 sont amorcées ou en cours de réalisation, alors que 37 autres sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	3	92	2	37	2	140

Parmi les actions des ministères, notons celle du MEI qui visait à soutenir financièrement le créneau d'excellence Collectif bois, un organisme qui accompagne et soutient les entreprises de la transformation du bois de l'Outaouais pour qu'elles se développent et consolident leur position. Cette action correspond à la priorité régionale « Soutenir la diversification économique et l'innovation ».

Par ailleurs, le MTESS a commencé l'élaboration d'un portrait quantitatif et qualitatif de la clientèle autochtone en Outaouais, dans le but d'adapter ou de développer des interventions liées à leurs besoins et réalités. Cette action répond à la priorité « Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale ».

Pour sa part, le MAPAQ a participé, dans le cadre du projet de recherche intitulé « Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais par rapport à sa situation frontalière », à l'élaboration de l'état de la situation des entreprises agroalimentaires de l'Outaouais en ce qui concerne les freins à la commercialisation transfrontalière des produits agroalimentaires. Cette action répond à la priorité touchant l'agroalimentaire.

Indicateurs de la région

L'Outaouais se trouve en tête de classement des régions du Québec pour quatre indicateurs d'OVT, soit la croissance de la population, le revenu des familles formées d'un couple et celui des familles monoparentales et la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	• 25 à 54 ans au travail • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Croissance du PIB • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Enfants en service de garde • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au *Code criminel* • État du réseau routier

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
Priorité 2 Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
Priorité 3 Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.
Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
Priorité 5 Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.
Priorité 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de l'Abitibi-Témiscamingue se sont rencontrés à quatre reprises au cours de l'année 2019-2020.

La Table affaires autochtones a notamment été créée par la CAR en vue d'approfondir les discussions sur les meilleurs moyens à mettre en place afin de coordonner l'action gouvernementale au bénéfice des communautés autochtones présentes en Abitibi-Témiscamingue.

Par ailleurs, la Table en développement social, en collaboration avec des partenaires du milieu, a accompagné une réflexion stratégique en vue de revoir le modèle de gouvernance à l'égard de la réussite éducative, un enjeu essentiel au développement du plein potentiel des jeunes et de la région.

Enfin, la CAR a mis en œuvre une démarche permettant d'offrir des formations en réponse aux besoins communs des MO.

Par ailleurs, en plus de la Table en développement social et de la Table affaires autochtones, deux autres sous-comités agissent en appui aux travaux de la CAR Abitibi-Témiscamingue, soit la Table économique de la CAR et le Comité aménagement.

Bilan du FARR

La région de l'Abitibi-Témiscamingue a sélectionné 12 projets en vue d'un financement par le FARR. Une somme de 4 M$ a été allouée à ceux-ci. Le coût total de ces projets dépasse les 26 M$.

On note que huit projets sont portés par des OBNL et qu'ils se sont vu octroyer pratiquement l'ensemble des sommes.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
12	4 076 629 $	26 315 885 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

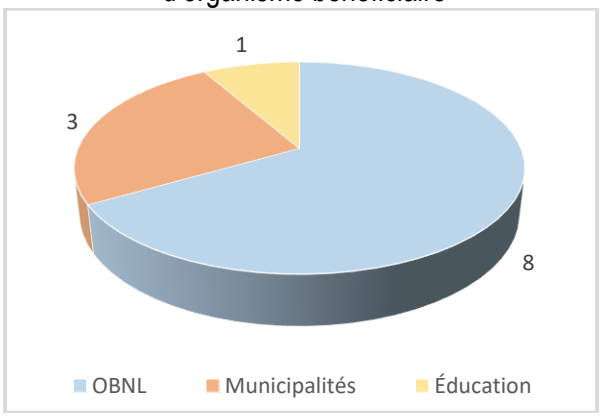

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

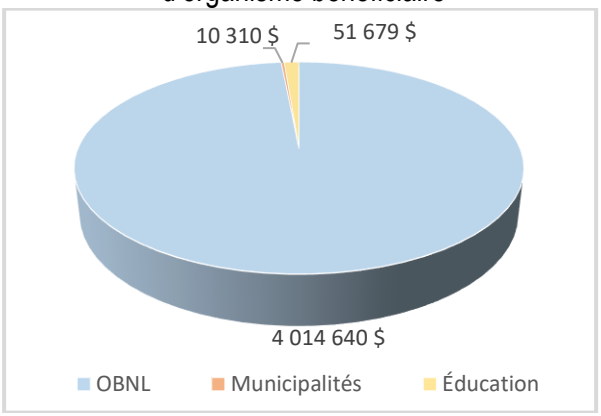

Le projet « Travailler en communauté stratégique sur les problématiques associées à la pénurie d'enseignants en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec », déposé par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, a notamment été soutenu par le FARR. Le projet vise à établir un diagnostic des principaux enjeux liés à la valorisation, à l'attraction, au recrutement et au maintien des enseignants et des futurs enseignants et à élaborer un plan d'action stratégique. Ainsi, des solutions innovantes pourront être trouvées afin de contribuer à assurer des services éducatifs de qualité à tous les élèves, jeunes et adultes.

Le FARR a également soutenu le projet « Création et déploiement de l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue » porté par L'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue. Le projet vise à créer un lieu de convergence favorisant l'entrepreneuriat, la créativité, l'innovation, le partage d'idées et la collaboration entre le milieu de la recherche ainsi que les secteurs privé et public. L'organisme pourra mieux assurer la coordination avec ses incubateurs (hubs) territoriaux et son réseau d'experts, les accompagner dans la réalisation de leur plan d'action et soutenir les entrepreneurs.

Enfin, le projet « Stratégie de liaison : Agencer et diffuser la connaissance au profit du développement économique et social de la région de l'Abitibi-Témiscamingue » de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue a également été soutenu. Le projet vise à renforcer la présence territoriale et à parfaire les façons de faire de l'Observatoire pour mieux outiller les décideurs et les porteurs de projets de la région. La collaboration avec les partenaires territoriaux et régionaux sera favorisée et des outils de connaissances adaptés à des publics ciblés seront développés.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 122 actions sont recensées dans les rapports annuels de gestion des MO pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Trente-deux sont réalisées, et la majorité sont en cours de réalisation ou amorcées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
7	2	76	3	32	2	122

Au nombre des actions proposées par les MO en réponse aux priorités de la région, la Sûreté du Québec a maintenu des liens étroits avec la nation algonquine par l'entremise des deux agents de liaison basés à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or. Cette action répond à la priorité de la région qui vise à favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.

Parmi les autres actions, notons que le MEES soutient financièrement les unités régionales de loisir et de sport, ce qui répond à la priorité régionale « Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population ».

Enfin, la Société d'habitation du Québec s'est engagée à produire et à diffuser un portrait régional sur la situation de l'habitation de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui contribue à répondre aux priorités visant l'attraction de nouveaux arrivants et l'offre de conditions de vie favorables.

Indicateurs de la région

L'Abitibi-Témiscamingue se trouve en tête de classement des régions du Québec pour les indicateurs relatifs au taux de travailleurs chez les 25-54 ans, à la croissance du PIB et au revenu des familles formées d'un couple et des familles monoparentales.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales	• 55 à 64 ans au travail • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Croissance de la population • Diplomation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Infractions au *Code criminel* • État du réseau routier

Note : l'indicateur « État du réseau routier » pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue comprend également le territoire de la région du Nord-du-Québec.

Région de la Côte-Nord

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
Priorité 2 Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
Priorité 4 Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés.
Priorité 7 Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
Priorité 8 Agir en synergie.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la Côte-Nord s'est réunie à trois reprises en 2019-2020.

Différents outils de travail ont été conçus et utilisés au cours de l'année afin d'assurer une meilleure concertation et collaboration interministérielles, notamment un outil de référence sur le fonctionnement de la CAR ainsi que des outils pour faciliter l'accueil de nouveaux gestionnaires et leur sensibilisation aux priorités régionales en OVT de la région de la Côte-Nord.

Un comité en matière d'aléas côtiers a été créé afin de soutenir les territoires de MRC en matière d'érosion des berges. Le comité est coprésidé par le MAMH et le MSP.

Les travaux du comité de la CAR en développement social et de son comité élargi (Table santé-qualité de vie) ont permis l'élaboration d'une vision commune et la signature d'une entente de partenariat pour soutenir les territoires de MRC en matière de développement social et des communautés.

Par ailleurs, en plus du comité de la CAR en développement social et du comité en matière d'aléas côtiers, la CAR de la Côte-Nord est appuyée par trois autres comités, soit le comité technique OVT, la Table économique et le Comité aménagement du territoire.

Bilan du FARR

Le comité de sélection du FARR de la région de la Côte-Nord a accordé un soutien financier à 18 projets en 2019-2020. Le montant autorisé s'élève à près de 3,2 M$, alors que le coût total des projets choisis est estimé à 14 M$.

La majorité des projets soutenus sont portés par des municipalités. Elles ont reçu plus de 2,3 M$, soit les trois quarts des sommes attribuées au cours de l'année.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
18	3 174 271 $	14 080 937 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

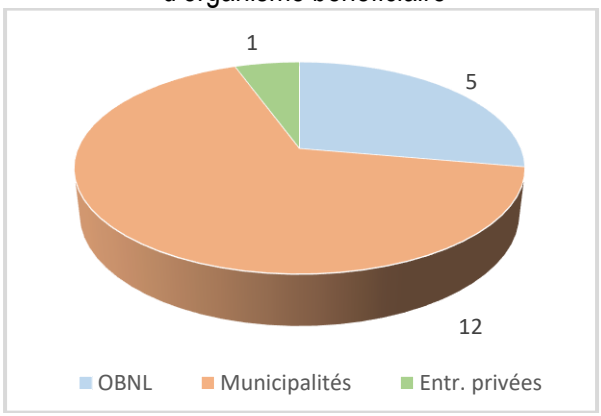

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

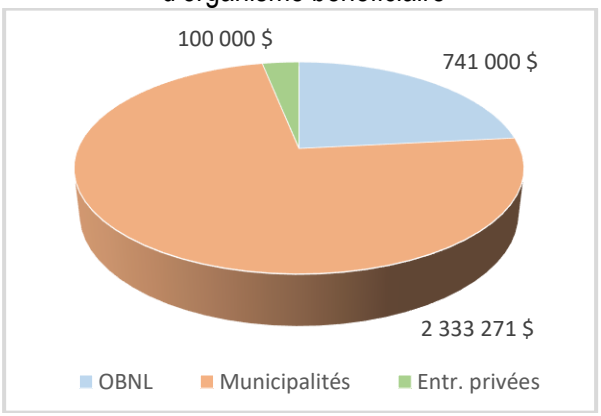

La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a conclu une entente sectorielle pour le développement du secteur bioalimentaire en contexte nordique sur le territoire. Cette entente, à laquelle prennent aussi part le MAPAQ, le MAMH et le Regroupement de diversification économique de Mécatina, vise l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de même que la concertation et le maintien des acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement pour le développement du secteur bioalimentaire. Il vise aussi le soutien et la mise en place d'initiatives découlant du plan stratégique.

Le port de Havre-Saint-Pierre figure aussi au nombre des bénéficiaires du FARR en 2019-2020. Le financement reçu a permis de mettre en œuvre une offensive promotionnelle afin de contribuer à accroître le nombre de navires internationaux et, ainsi, à augmenter le tourisme international dans la MRC de Minganie.

Finalement, l'organisme Innovation et développement Manicouagan s'est vu offrir un soutien pour son projet « Problématique de transport dans la MRC de Manicouagan ». Le projet vise

à trouver des solutions viables aux problématiques de transports vécues par différents groupes de personnes dans la MRC de Manicouagan afin de contribuer à pallier les besoins en emploi et l'accessibilité aux soins de santé, aux services sociocommunautaires, aux loisirs et autres.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

La région de la Côte-Nord compte 169 actions en matière d'OVT. La majorité sont en cours de réalisation ou amorcées, alors que 40 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
5	3	116	4	40	1	169

Parmi les réponses des ministères aux priorités de la Côte-Nord, notons celle du ministère du Conseil exécutif qui vise à soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, le soutien personnalisé à distance et l'organisation de visites en région. Cette action s'inscrit dans la priorité « Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement ».

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) coordonne et finance le projet « Résilience côtière », piloté par la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'Université du Québec à Rimouski. Ce projet est financé dans le cadre de la mesure 2.6 du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Le MELCC poursuivra alors son implication dans le suivi de cette mesure. Le MELCC offre aux municipalités de les accompagner lors de l'élaboration des demandes de certificat d'autorisation pour ce type de projet. Cette action répond à la priorité « Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique ».

Finalement, la Société des traversiers du Québec (STQ) souhaite la mise en place d'un service complémentaire de désenclavement hivernal pour desservir la Basse-Côte-Nord, ce qui contribuera à répondre à la priorité « Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications ».

Indicateurs de la région

La Côte-Nord se retrouve en tête de classement des régions du Québec relativement à trois indicateurs d'OVT : celui de la croissance du PIB, du revenu des familles formées d'un couple et celui concernant la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	• État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au *Code criminel*

Région du Nord-du-Québec

Rappel des priorités de la région (Jamésie)

Priorité 1 Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique.
Priorité 2 Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens.
Priorité 3 Diminuer l'isolement de la Jamésie, de ses villes et de ses localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies.
Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
Priorité 5 Soutenir le développement et la diversification de l'économie.
Priorité 6 Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'OVT et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.

Note : seul le secteur de la Jamésie a établi des priorités spécifiques dans le cadre de la Stratégie OVT.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR du Nord-du-Québec se sont rencontrés à trois reprises en 2019-2020.

Les rencontres ont été axées sur les enjeux régionaux prioritaires, notamment le suivi de la Stratégie OVT, l'élaboration du nouveau Plan d'action nordique de la Société du Plan Nord, la gouvernance en Eeyou Istchee Baie-James et les infrastructures. Elles ont également donné lieu à un échange avec l'Administration régionale Baie-James concernant son processus de réorganisation et le redéploiement de ses programmes d'aide financière.

Les démarches du comité sur les ressources humaines dans la fonction publique ont connu un dénouement auprès du SCT. Les membres de la CAR ont à cet égard été informés à la fin de l'année financière de certains changements à la Directive concernant les emplois occasionnels de la fonction publique pour la région Nord-du-Québec.

La direction régionale publie en outre, entre chaque rencontre, le bulletin Info-CAR, qui permet de faire circuler plus largement l'information gouvernementale d'intérêt au sein des MO.

La CAR du Nord-du-Québec est appuyée par trois comités sectoriels : la CAR-économique, la CAR-aménagement et la CAR-affaires autochtones.

Bilan du FARR

Un total de 17 projets ont été financés par le FARR au Nord-du-Québec en 2019-2020. Près de 1,3 M$ a été investi dans ceux-ci. Le coût total des projets financés s'élève pour sa part à plus de 4,2 M$.

Un total de 0,6 M$ a été octroyé à des organismes autochtones, ce qui représente environ la moitié des sommes versées.

Il est à noter que les sommes du FARR pour la région du Nord-du-Québec sont réparties en trois enveloppes distinctes : une pour le territoire d'Eeyou Istchee, une pour le Nunavik et une autre pour la Jamésie.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
17	1 286 110 $	4 218 568 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

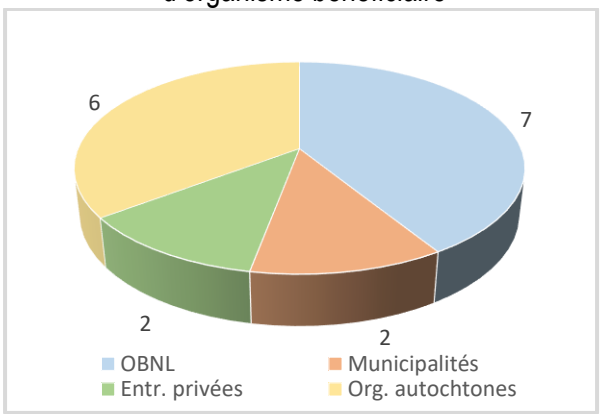

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

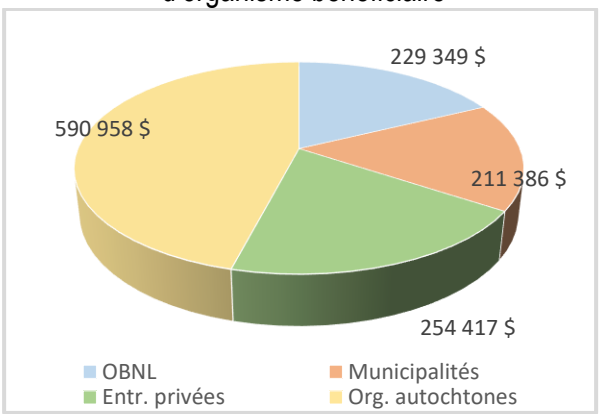

Le FARR a soutenu le projet « Étude pour la production d'un plan intégré du réseau de communication en Eeyou Istchee » du Gouvernement de la nation crie. Cette étude permettra au Gouvernement de la nation crie d'avoir une meilleure compréhension de l'ensemble des systèmes de communication présents, ou qui seraient à développer sur le territoire. L'étude assurera également l'établissement d'une stratégie d'intégration de l'ensemble des besoins en communication. Un autre objectif est d'accompagner les chasseurs-trappeurs cris dans leur volonté de s'assurer du fonctionnement optimal des systèmes de communication utilisés sur le territoire d'Eeyou Istchee. Concernant les services d'urgence, le projet vise en outre à recueillir l'information terrain dont disposent les chasseurs-trappeurs pour améliorer les interventions. Ultimement, l'intégration des systèmes de communication en un réseau interactif

rehaussera la sécurité de la population crie et des usagers du territoire de la région Eeyou Istchee et du Nord-du-Québec.

Le FARR a également soutenu le projet « Ouverture et exploitation d'une carrière pour la production, la vente et le transport d'agrégats » de Carrière Taïga inc. Le projet vise à ouvrir et à exploiter une carrière pour la production, la vente et le transport d'agrégats dans la localité de Radisson. À terme, le projet aura un aspect structurant sur le développement régional et permettra de réduire les coûts de construction sur le territoire.

Finalement, au Nunavik, le projet « Festival régional d'art et de musique de Pigunnaniq » de l'organisme Fusion jeunesse vise à organiser un festival qui se déroule sous la forme d'un concours intercommunautaire amical d'arts et de musique durant trois jours à Kuujjuarapik. L'événement permet aux jeunes gagnants du programme Youth Fusion Performing Arts de chacune des écoles du Nunavik de se réunir pour partager la scène avec des artistes inuits accomplis. De plus, les élèves participent à divers ateliers et apprennent tous les aspects de l'organisation d'un Festival des arts de la scène, de l'éclairage à la couverture médiatique. Ils bénéficient également de séances de travail spéciales avec des artistes inuits professionnels.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 94 actions pour la région du Nord-du-Québec. La grande majorité de ces actions sont en cours de réalisation, et 16 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	0	71	2	16	4	94

Parmi les actions 2019-2020, notons celle du MJQ qui visait l'amélioration des services des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels au sein des communautés inuites.

De son côté, le MAMH a animé des discussions entourant le caractère particulier du Nord-du-Québec et de la Jamésie par l'entremise de la CAR afin d'aider à déterminer des pistes d'action avec les intervenants de la Jamésie. Cette action contribue à répondre à la priorité « Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'OVT et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire ».

Enfin, le MEI a mis en œuvre l'offre de service du Ministère, principalement auprès d'entreprises cries et jamésiennes appartenant à la filière du tourisme nordique et à celle du domaine forestier. Cette action s'inscrit dans la priorité « Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles ».

Indicateurs de la région

Le Nord-du-Québec se retrouve en tête de classement des régions du Québec pour quatre indicateurs d'OVT. Parmi ceux-ci, notons ceux du taux de travailleurs chez les 55-64 ans et les revenus des familles formées d'un couple.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au *Code criminel*	• Croissance de la population • Croissance du PIB • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• 25 à 54 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • État du réseau routier

Note : l'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisqu'il concerne les municipalités aux statuts juridiques suivants : municipalité, municipalité de canton, municipalité de cantons unis, municipalité de paroisse, municipalité de village et ville. Aucune municipalité ayant un de ces statuts n'a moins de 1 000 habitants dans le Nord-du-Québec.
Note : l'indicateur « État du réseau routier » pour la région du Nord-du-Québec comprend également le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Région de la Gaspésie

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Dynamiser l'OVT en vue de renverser la tendance démographique de la région.
Priorité 2 Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
Priorité 3 Soutenir l'enseignement et la recherche en région.
Priorité 4 Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région.
Priorité 5 Participer au développement économique et à la création d'emplois.
Priorité 6 Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire.
Priorité 7 Soutenir les secteurs d'activité phare de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se sont réunis à trois reprises en 2019-2020.

Le 3 octobre 2019 s'est tenue une rencontre entièrement consacrée aux priorités OVT et aux enjeux structurants. Spécialement pour l'occasion, les préfets de la Gaspésie, un élu de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ainsi que la ministre responsable de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont pris part aux discussions.

L'enjeu démographique, l'érosion des berges, la régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique, la pénurie de logements et le maintien des services de proximité ont été les sujets principalement abordés.

Par ailleurs, la CAR de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine peut compter sur la collaboration de quatre comités sectoriels, soit :

- le comité économique de la CAR;
- le comité technique en aménagement;
- le comité développement social de la CAR;
- la CAR–Îles-de-la-Madeleine (voir la section « Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine »).

Bilan du FARR

Le comité de sélection du FARR pour la région de la Gaspésie a choisi de soutenir 47 projets issus du milieu en 2019-2020. La contribution totale provenant du FARR s'élève à près de 3,4 M$. Le coût total des projets financés est d'environ 10,3 M$.

Les 33 projets portés par des OBNL se sont vu octroyer environ les deux tiers des investissements provenant du FARR, soit 2,3 M$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
47	3 356 896 $	10 254 123 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

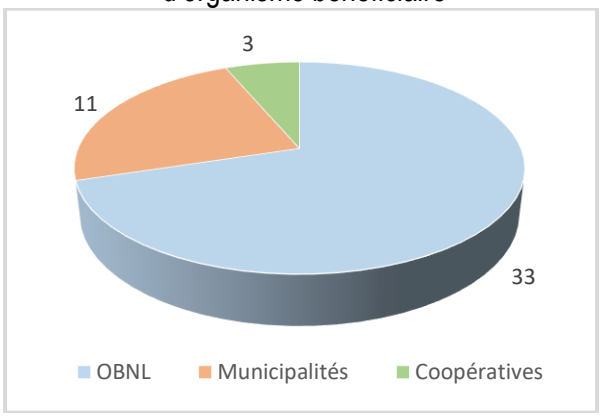

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

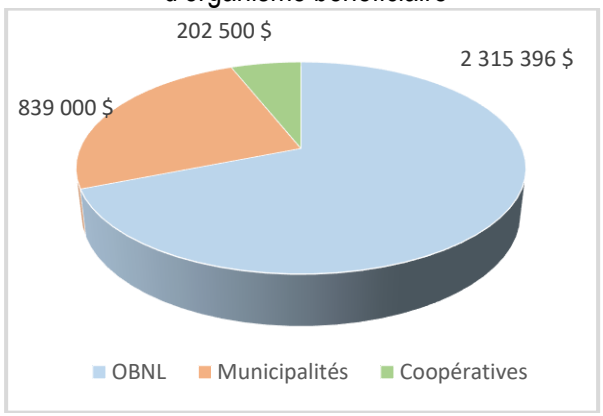

Parmi les projets qui ont reçu un financement dans le cadre du FARR en 2019-2020, notons celui de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie portant sur la pérennisation de l'industrie des véhicules hors route en Gaspésie. Le projet soumis vise à soutenir la création et la mise en œuvre d'un plan stratégique. Outre le plan stratégique, la ressource embauchée devra mettre à jour le diagnostic de l'industrie, contribuer à assurer l'accès à long terme aux territoires, favoriser l'harmonisation avec les autres usages du territoire, optimiser la sécurité des utilisateurs, optimiser la gouvernance des clubs, proposer des outils de mise en marché (forfaitisation et autres) et stimuler la concertation des acteurs.

Le FARR a également soutenu l'entente sectorielle de développement pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie 2019-2023 de l'organisme la Gaspésie Gourmande. L'entente vise à soutenir le développement du secteur agricole et agroalimentaire par la réalisation de projets de concordance avec les objectifs de la Planification stratégique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie 2017-2022 et des plans de développement du territoire agricole des MRC de la Gaspésie.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 145 actions sont associées à la région de la Gaspésie. Vingt-sept actions sont réalisées et plus de cent huit sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
5	3	105	5	27	0	145

Parmi les actions réalisées par les MO, notons que le MERN a poursuivi la mise en œuvre du plan régional de développement du territoire public — volet éolien et a ainsi contribué au développement durable du territoire public par la mise en valeur du potentiel éolien, et ce, en harmonie avec les utilisations actuelles et potentielles. Cette action répondait à la priorité « Soutenir les secteurs d'activité phare de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme ».

Par ailleurs, le MCC a accompagné les municipalités et les MRC dans l'élaboration d'une première politique culturelle afin de conclure éventuellement des ententes de développement culturel. Cette action s'inscrit dans la priorité « Dynamiser l'OVT en vue de renverser la tendance démographique de la région ».

Enfin, la priorité « Soutenir l'enseignement et la recherche en région » a notamment pu être soutenue par l'action du MEES. En effet, le ministère a mentionné avoir financé des activités qui entourent l'alternance travail-études et l'adéquation formation-emploi, en plus d'offrir du soutien pour de plus petites cohortes à l'enseignement supérieur.

Indicateurs de la région

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se trouve en tête de peloton des régions du Québec relativement à quatre indicateurs d'OVT. Notons ceux de la population inscrite auprès d'un médecin de famille et des infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au *Code criminel*	• État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible

Note : les indicateurs de la région de la Gaspésie sont ceux de la région administrative. La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est donc comprise dans le territoire.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Renverser la tendance démographique.
Priorité 2 Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.
Priorité 3 Consolider et diversifier notre économie.
Priorité 4 Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.
Priorité 5 Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR des Îles-de-la-Madeleine se sont rencontrés à trois reprises en 2019-2020.

L'année 2019-2020 marque la première année complète de la CAR des Îles-de-la-Madeleine qui a consolidé sa structure. Les membres ont adopté le mode de fonctionnement du comité et se sont dotés de différents outils de collaboration, tels qu'un SharePoint et un tableau de bord de l'OVT. Parallèlement, les membres ont reçu les élus du territoire, ainsi que certains partenaires socioéconomiques afin d'échanger sur les priorités et de mieux comprendre le portrait du milieu.

Un comité sur l'érosion des berges a été formé à la suite de la mise en place de la CAR en 2019. En plus de plusieurs visites sur le terrain, une première séance visant à informer la population madelinienne des enjeux liés à l'érosion des berges s'est déroulée en février 2020. Plus de 300 citoyens ont participé à cette séance d'information et d'échanges où la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et les différents MO ont présenté leurs interventions.

Bilan du FARR

Dix projets ont été financés par le FARR en 2019-2020 dans la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Environ 0,4 M$ a été octroyé aux organismes du milieu. Le coût des projets soutenus est pour sa part évalué à près de 2,5 M$.

Cinq projets financés sont issus d'OBNL. Ils ont obtenu la plus grande part de l'enveloppe, leurs projets ayant reçu 329 928 $.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
6	385 928 $	2 454 691 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

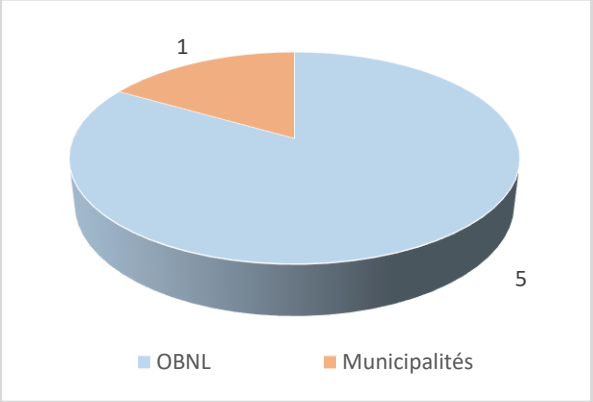

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

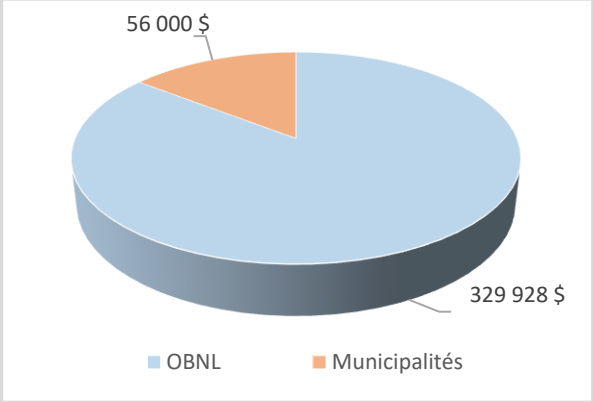

Une des initiatives sélectionnées par le comité de sélection du FARR a été proposée par l'organisme Le Bon goût frais des Îles. Le projet « Terrafoin — pour un modèle innovateur de gouvernance et de préservation des terres agricoles » vise à mieux protéger les terres agricoles de l'archipel et à sécuriser leur accès en explorant un nouveau modèle, qui mobilisera des partenaires des secteurs économique, environnemental et social.

Le FARR a également appuyé un projet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine : le « Projet pilote d'accélérateur d'entreprises ». Le projet vise la mise en œuvre d'un accélérateur d'entreprises afin de relever les défis de croissance et de diversification pour les entreprises plus matures, ayant déjà validé leur stratégie de positionnement et qui sont prêtes à s'engager dans leur plan d'expansion.

Enfin, le projet du Conseil pour les anglophones madelinots intitulé « Projet d'amélioration du musée de l'île d'Entrée » a aussi été appuyé par le FARR. Le projet vise à structurer, à développer et à mettre en œuvre des services et des activités pour le développement touristique de l'île d'Entrée. Ce projet est l'aboutissement d'un processus de revitalisation en plusieurs phases pour l'île d'Entrée, qui a été initié en 2016.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les MO ont rendu compte de 84 actions associées aux Îles-de-la-Madeleine dans leurs rapports annuels de gestion. Près des trois quarts de ces actions sont amorcées ou en cours de réalisation. Quatorze sont terminées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
5	0	59	5	14	1	84

Tout d'abord, le MERN a proposé de développer le parc éolien des Îles comme action pour la région. Cette action est en lien avec la priorité 4 des Îles « Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable ».

Par ailleurs, le MTESS a poursuivi sa collaboration au comité d'accompagnement de la Stratégie territoriale des Îles-de-la-Madeleine sur l'attraction et l'établissement des personnes. Cette action s'inscrit en lien avec la priorité 1, « Renverser la tendance démographique », et la priorité 5, « Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant ».

Enfin, soulignons également l'action en cours de la STQ qui veut assurer la garantie d'un service de desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine grâce à une collaboration avec Navigation Madeleine inc. Cette action répond à la priorité « Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent ».

Indicateurs de la région

Plusieurs indicateurs d'OVT n'étant pas disponibles à l'échelle des MRC ou des territoires équivalents, une analyse pour le territoire de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine ne peut être réalisée dans le cadre du présent bilan. Ce territoire est compris dans celui de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Région de la Chaudière-Appalaches

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional.
Priorité 2 Encourager le développement du secteur bioalimentaire.
Priorité 3 Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable.
Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
Priorité 5 Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches.
Priorité 6 Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.
Priorité 7 Mettre en valeur et donner accès à la culture.
Priorité 8 Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région.
Priorité 9 Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.
Priorité 10 Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région.
Priorité 11 Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.
Priorité 12 Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir.
Priorité 13 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2019-2020, les membres de la CAR de la Chaudière-Appalaches ont tenu quatre rencontres.

Un chantier de travail portant sur l'enjeu de l'accès à la main-d'œuvre dans la Chaudière-Appalaches s'est amorcé en 2019-2020. Ces travaux réalisés dans le cadre des rencontres du Comité gouvernance de proximité (CAR-MRC) sont liés à une des priorités régionales inscrites dans la Stratégie OVT. Une recension de l'offre de services aux citoyens et aux entreprises en matière de main-d'œuvre a tout d'abord été effectuée auprès des MO concernés afin d'identifier de potentiels « trous de services ». Des discussions ont aussi été réalisées pour orienter la suite de la démarche. Ainsi, des rencontres régionales à cet effet pourront être réalisées.

Par ailleurs, dans la foulée des importantes inondations du printemps 2019, les autorités de la Ville de Sainte-Marie ont pu directement présenter l'état de situation aux membres de la CAR. Des liens ont par la suite été établis entre les MO concernés et la Ville afin d'échanger sur le suivi des projets liés à la relocalisation du centre-ville et de s'informer sur les programmes d'aide financière disponibles.

Finalement, dans le but de faciliter la compréhension de certains dossiers, problématiques et enjeux des MRC, la CAR a poursuivi sa tournée régionale. En 2019-2020, les représentants de quatre MRC ont été rencontrés, soit ceux des MRC de Montmagny, des Appalaches, de Bellechasse et de Beauce-Sartigan.

Afin de la soutenir dans ses travaux, la CAR de la Chaudière-Appalaches est appuyée, en plus du Comité gouvernance de proximité (CAR-MRC), par les comités sectoriels suivants :

- le Comité technique en aménagement de la Chaudière-Appalaches;
- la Table des saines habitudes de vie.

<u>Bilan du FARR</u>

Le FARR a soutenu 33 projets provenant de la région de la Chaudière-Appalaches en 2019-2020. Les organismes ont obtenu plus de 5,8 M$ de ce fonds, alors que le coût total de leurs projets est estimé à près de 20 M$.

Par ailleurs, les organismes municipaux ont obtenu près de la moitié des investissements.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
33	5 827 105 $	19 841 733 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

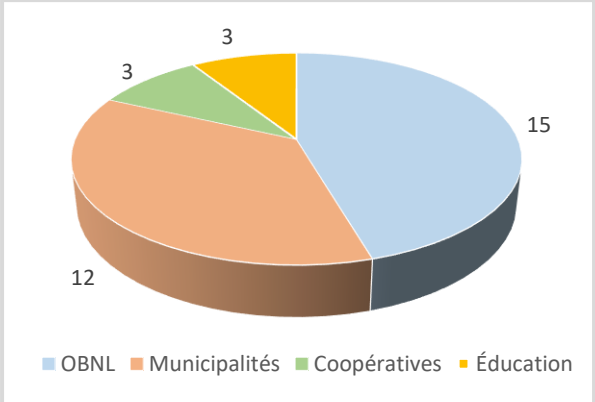

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

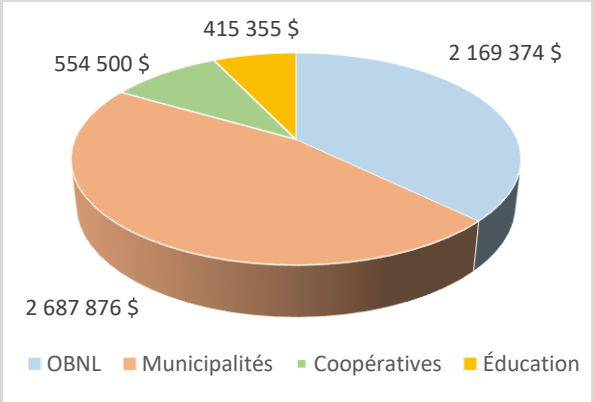

Parmi les projets ayant reçu un soutien du FARR, notons l'entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches, portée par la MRC de Bellechasse au nom des MRC du territoire. Devant les enjeux que vivent plusieurs milieux ruraux du territoire de la Chaudière-Appalaches relativement à la pérennité de leurs services de proximité, le MAMH et les neuf MRC de la région ont conclu une entente sectorielle de développement. Cette entente a permis de mobiliser l'ensemble des intervenants locaux dans la préservation et le développement de leurs services, en plus de définir une vision commune sur le soutien à offrir.

Par ailleurs, le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches a reçu un appui du FARR pour son projet d'implantation d'un centre de transformation agroalimentaire dans la MRC des Appalaches. Le projet consiste à implanter un centre de transformation collectif dans la municipalité d'Adstock. Ce centre vise à doter les producteurs et les transformateurs de la MRC des Appalaches et des six MRC avoisinantes d'un espace et d'équipements de transformation adaptés à leurs besoins et répondant aux normes d'hygiène et de salubrité. De plus, des services d'aide et d'accompagnement seront offerts pour assurer le développement des produits jusqu'à leur mise en marché.

Finalement, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches est appuyé pour compléter le réseau régional de recharge pour véhicules électriques en Chaudière-Appalaches. L'organisme prévoit réaliser des activités de démarchage et d'accompagnement auprès des municipalités et des MRC de la région pour l'installation de bornes de recharge. À terme, cette initiative permettra à l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches d'être couverte par un réseau d'une cinquantaine de bornes de recharge.

<u>Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales</u>

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 126 actions pour la région de la Chaudière-Appalaches. La grande majorité est en cours de réalisation, et 18 actions sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	2	98	1	18	3	126

Tout d'abord, en réponse à la priorité « Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes », le MIFI a mis en place le Plan d'action régional de la Direction régionale de la Capitale-Nationale et Est du Québec.

Par ailleurs, le MAPAQ a maintenu son soutien financier et professionnel afin de mettre en œuvre la planification stratégique issue d'actions indiquées dans les différents Plans de développement de la zone agricole de la région, ce qui s'inscrit dans la priorité régionale visant à encourager le développement du bioalimentaire.

Finalement, le MEES a appuyé la priorité « Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région ». Le ministère a ainsi promu les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles par des programmes d'études comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, par des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre et par une contribution au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat.

Indicateurs de la région

La Chaudière-Appalaches se trouve parmi les régions les plus performantes au Québec relativement à six indicateurs d'OVT. Notons entre autres la proportion de personnes au travail (autant les 25-54 ans que les 55-64 ans), le taux de diplomation au secondaire et la population inscrite auprès d'un médecin de famille.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au *Code criminel*	• Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde	• Croissance de la population • Croissance du PIB • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • État du réseau routier

Région de Laval

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.
Priorité 2 Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable.
Priorité 3 Développer un nouveau modèle de services de proximité.
Priorité 4 Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières.
Priorité 5 Développer une offre mettant en valeur le caractère unique et distinctif de Laval et le positionnement et rayonnement stratégique de la culture lavalloise.
Priorité 6 Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants.
Priorité 7 Créer un laboratoire d'innovation sociale.
Priorité 8 Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés.

Bilan des activités de la CAR

Deux rencontres de la CAR de la région de Laval ont eu lieu en 2019-2020.

À la suite des réflexions de la CAR entreprises en 2019, les comités développement social et développement économique ont démarré leurs activités. Chaque comité est coprésidé par un MO et par une directrice d'une division de la Ville de Laval dont la mission est en lien avec le mandat du comité. Cette façon de fonctionner permet d'intervenir rapidement sur les enjeux stratégiques de la région et de pouvoir mettre en place des solutions ciblées qui mettent en valeur les rôles de chacun.

Lors des rencontres du comité développement social, des présentations de la Politique régionale de développement social de Laval ainsi que du Plan de développement culturel de Laval ont permis de mieux orienter les actions conjointes à prioriser pour la région.

Le projet Carré Laval est un dossier prioritaire de ville et fait l'objet d'un suivi récurrent lors des rencontres du comité développement économique. La présentation de la réforme d'Investissement Québec et des zones d'innovation y ont également suscité un grand intérêt.

En plus des comités en développement social et développement économique, la CAR de Laval est appuyée par le Comité aménagement.

Bilan du FARR

Le FARR a permis de soutenir 12 projets en 2019-2020. Une somme de près de 3 M$ a été investie dans ceux-ci. Le coût total des projets acceptés avoisine les 14 M$.

Les organismes municipaux ont obtenu près de 2,5 M$ en 2019-2020.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
12	2 922 699 $	13 926 155 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

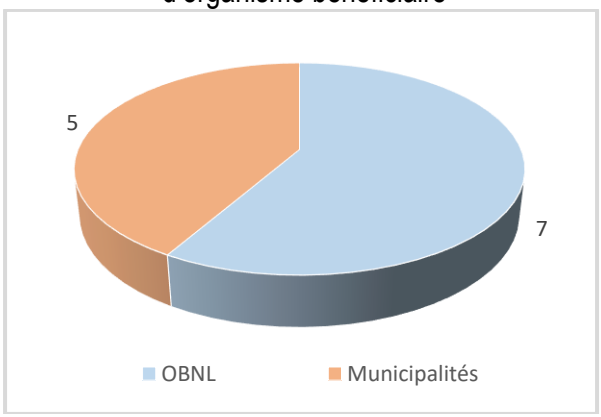

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

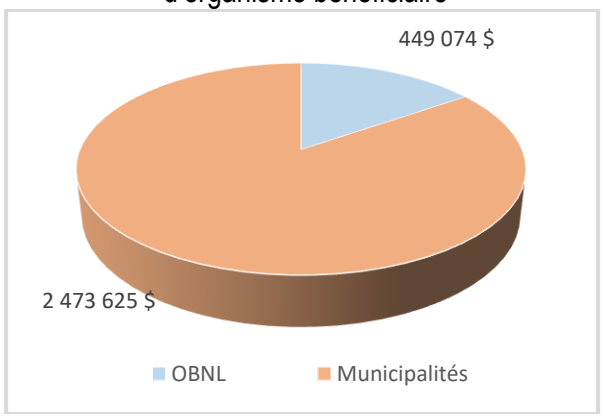

La Ville de Laval a reçu un appui du FARR pour l'Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022. Le projet vise à réaliser des projets, à permettre le déploiement de démarches de revitalisation urbaine et à favoriser la concertation entre les intervenants afin de trouver des solutions communes à la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

L'organisme Laval en transition a été soutenu pour organiser un forum lavallois qui rassemble les acteurs de la transition écologique pour les sensibiliser, les inspirer et les outiller. Le projet vise également à permettre de faire la tournée des quartiers lors de rencontres structurantes visant la mise en place d'initiatives écologiques. La caravane facilitera la création d'équipes locales composées de citoyens et de représentants des organismes locaux et les outillera pour réaliser des projets concrets.

Finalement, la Ville de Laval a reçu un appui du FARR dans le cadre de l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du plan de développement culturel. L'entente vise à soutenir le déploiement de la culture lavalloise à son plein potentiel, dans une approche concertée, et à travailler à une transformation des infrastructures et des projets culturels pour toute la communauté lavalloise.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

On recense 89 actions associées à la région de Laval qui ont fait l'objet d'une reddition de comptes en OVT dans les rapports annuels de gestion des MO. Vingt-deux actions sont maintenant réalisées, alors que 62 actions sont amorcées ou en cours de réalisation.

Action non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	1	61	1	22	0	89

Dans le cadre de la priorité « Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants », le MTESS agit sur les défis liés à la transformation du secteur du commerce relative aux technologies numériques, en raison de l'importance de son écosystème commercial.

Pour sa part, le MEI a participé au comité de développement du Laboratoire d'innovation sociale de Laval, dirigé par le Pôle d'économie sociale de Laval. Cette action s'inscrit dans le cadre de la priorité qui visait à créer un laboratoire d'innovation sociale.

Enfin, le MAPAQ a soutenu les projets de développement du secteur par l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à Laval 2017-2020. Cette action s'inscrit dans la priorité « Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants ».

Indicateurs de la région

La région de Laval se situe parmi les territoires présentant les meilleures statistiques pour six indicateurs d'OVT. Notons à ce titre ceux du taux de travailleurs (autant chez les 25-54 ans que les 55-64 ans) et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde	• Croissance de la population • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Infractions au *Code criminel* • État du réseau routier*	• Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Note : l'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisqu'une seule municipalité compose la région de Laval et qu'elle compte plus de 1 000 habitants. De plus, l'indicateur « État du réseau routier » ne peut être pris en considération pour la région de Laval puisqu'elle est comprise dans la région de Montréal.

Région de Lanaudière

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la quatrième révolution industrielle.

Priorité 2 L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs.

Priorité 3 L'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.) et dans l'ensemble des secteurs économiques (agroalimentaire, touristique, industriel, services, etc.).

Priorité 4 La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire.

Priorité 5 Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources.

Priorité 6 Le développement et l'amélioration du réseau routier actuel, le développement d'un axe est-ouest inexistant et la valorisation du potentiel touristique de ceux-ci.

Priorité 7 Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC.

Priorité 8 L'accès à Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire.

Priorité 9 Le soutien au développement d'infrastructures et d'équipements culturels et touristiques.

Priorité 10 Le soutien et la bonification des produits d'appel et événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.

Priorité 11 La reconnaissance de pôles culturels structurants et de lieux de création et de diffusion afin de s'affirmer culturellement, d'améliorer l'accès à la culture et de soutenir les créateurs et les artistes.

Priorité 12 Le développement d'une offre éducationnelle complète, innovante et branchée sur le milieu.

Priorité 13 La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention.

Priorité 14 La mise en place de mesures et de politiques inclusives visant à développer « l'autonomisation » des personnes et des communautés et favorisant la participation dans les lieux décisionnels.

Bilan des activités de la CAR

Deux rencontres régulières de la CAR de la région de Lanaudière se sont déroulées en 2019-2020. Au cours de l'année, la CAR a notamment eu à mettre en œuvre les recommandations du rapport du comité spécial concernant les enjeux en matière de développement économique de la municipalité de Saint-Donat et qui faisait suite à la réception d'une deuxième lettre mandat du ministre responsable de la région. Le rapport de 2018-2019 comportait trois recommandations, dont celle de poursuivre les démarches en vue de la réalisation du projet de la route 3 afin de désenclaver le nord du territoire de la MRC de Matawinie ainsi que de développer un plan de travail sur les enjeux identifiés.

Par ailleurs, le comité économique de la CAR a réalisé le 12 mars 2020 une rencontre spéciale avec des membres de la CAR et d'autres acteurs régionaux, à la suite d'une demande du ministre responsable de la région. Cette rencontre visait à mettre en lien le promoteur et les différents ministères pouvant éventuellement intervenir dans le cadre du projet de parc régional du Domaine-seigneurial-de-Mascouche.

Enfin, le comité technique en aménagement a tenu une rencontre spéciale avec les aménagistes des MRC le 28 octobre 2019 concernant les plans régionaux des milieux humides et hydriques. Cette rencontre visait à expliquer les objectifs et le contenu attendus de ces plans. Le programme d'aide aux MRC pour l'élaboration des Plans régionaux des milieux humides et hydriques ainsi que les rôles et responsabilités attendus des MO de bassins versants ont également été présentés. Des représentants des directions centrales du MELCC ont expliqué ces éléments et répondu aux questions des MRC et des ministères en région.

Afin de la soutenir dans ses travaux, la CAR de Lanaudière est appuyée par les comités suivants :

- le comité technique en aménagement;
- le comité économique;
- le comité aménagement du territoire;
- le comité de développement social.

Bilan du FARR

En 2019-2020, cinq projets se sont vu attribuer un soutien par le FARR. Un montant avoisinant les 1,2 M$ a ainsi été investi. Le coût total des projets sélectionnés est estimé à 8,2 M$. Ce sont des OBNL qui ont reçu l'ensemble des sommes disponibles pour 2019-2020.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
5	1 194 200 $	8 164 195 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

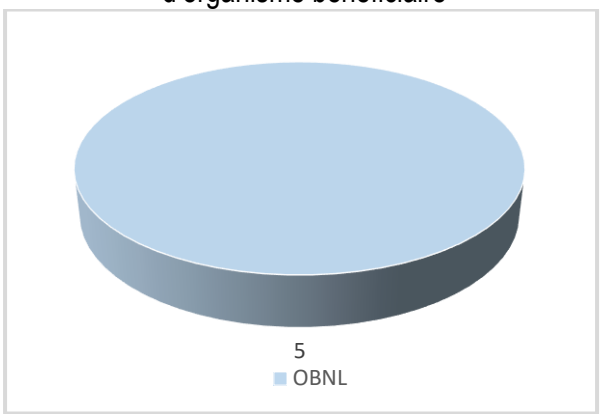

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

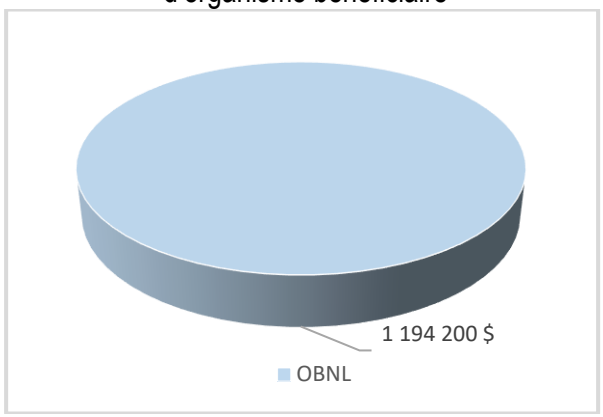

L'Association forestière de Lanaudière figure au nombre des organisations ayant reçu un soutien pour son projet « Arboria ». Le projet vise à mettre sur pied un produit d'appel récréotouristique et structurant pour la compréhension et l'appréciation de la foresterie et du renouveau du matériau bois au 21e siècle. L'idée maîtresse consiste à développer et à aménager l'ensemble du site de la pépinière et du Centre de semences forestières de Berthierville. Cet aménagement permettra de mettre en valeur le potentiel du site afin d'attirer le plus grand nombre de visiteurs, dans le but de réaliser à la fois la mission éducative de l'Association forestière de Lanaudière et de créer un attrait touristique structurant.

De son côté, le Musée d'art de Joliette a reçu un soutien financier pour son projet Ma voix, mon musée. Le projet vise le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique. Il s'agit de développer une solution numérique inédite pouvant établir et maintenir de nouveaux types de dialogues avec les citoyens âgés de 18 à 35 ans, un groupe d'âge quasi absent des institutions muséales canadiennes. L'aboutissement de ce projet sera l'invention de nouveaux outils numériques innovateurs qui seront combinés à des outils de réalité virtuelle et augmentée afin de faire une place de choix au segment de population particulièrement visé au sein des communications et des opérations du Musée et de tous les partenaires du projet.

Finalement, la Corporation Hector-Charland a vu son projet Maison Jacques-Parizeau financé. Le projet consiste en la construction d'une maison permettant le développement d'un programme de résidence artistique avec hébergement. Ce lieu aura pour mission de soutenir le processus créatif des artistes et de rendre accessibles leurs œuvres au plus grand nombre. Trois programmes de résidences artistiques seront proposés. L'artiste ou la compagnie artistique s'engage à présenter le résultat de sa démarche à la fin de la résidence et à organiser une activité de médiation en lien avec son œuvre.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 149 actions ont été proposées par les MO en réponse aux priorités de la région de Lanaudière. La plupart ont déjà fait l'objet de travaux. Parmi ces actions, 36 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
5	3	102	1	36	2	149

Tout d'abord, le MEI a poursuivi sa collaboration avec Lanaudière Économique en réponse à la priorité « La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire ».

Par ailleurs, en réponse à la même priorité, le MAPAQ a collaboré à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de partenariat pour le développement du secteur bioalimentaire en offrant son expertise et un soutien financier pour la coordination et la réalisation de projets porteurs.

Enfin, le MTO souligne que les projets de tourisme culturel peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de Lanaudière. Cette action vise à répondre à la priorité « Le soutien et la bonification des produits d'appels et événements culturels et touristiques comme outil de rayonnement régional ».

Indicateurs de la région

Lanaudière se retrouve dans le premier tiers des régions du Québec au regard de trois indicateurs d'OVT, soit ceux de la croissance de la population, de la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants et du nombre d'infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au *Code criminel*	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Diplomation au secondaire • Enfants en service de garde • État du réseau routier

Note : l'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Lanaudière comprend également le territoire de la région des Laurentides.

Région des Laurentides

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Assurer la compétitivité économique des Laurentides.
Priorité 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
Priorité 3 Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables.
Priorité 4 Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire.
Priorité 5 Optimiser la mobilité des individus et des marchandises.

Bilan des activités de la CAR

La CAR des Laurentides s'est réunie à trois reprises en 2019-2020.

L'année 2019-2020 a permis de consolider la structure de la CAR. Ainsi, le comité CAR-MRC a précisé son rôle et son mode de fonctionnement.

Le comité développement social a pour sa part adopté son plan d'action. En plus de l'organisation d'une rencontre avec les agents de développement social des MRC, une journée de coformation pour les professionnels des MO a été tenue. Ce comité a également entamé, avec deux autres secteurs (municipal et société civile), une démarche régionale en développement social.

De son côté, le comité aménagement a entamé un vaste projet régional en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Finalement, le comité économique a amorcé une tournée des MRC. Les MRC des Laurentides et d'Argenteuil ont été visitées. Les dossiers spécifiques à chacune d'elles ont été présentés et discutés avec les membres du comité.

La CAR peut donc compter sur ces quatre comités pour faire des travaux concertés et structurants.

Bilan du FARR

Le comité de sélection du FARR de la région des Laurentides a octroyé des sommes pour 59 projets en 2019-2020. Le coût total des initiatives est évalué à 24 M$, le FARR y ayant contribué à la hauteur de 8 M$.

Les municipalités ont reçu un peu plus de la moitié des sommes pour leurs initiatives.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
59	8 096 299 $	24 075 067 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

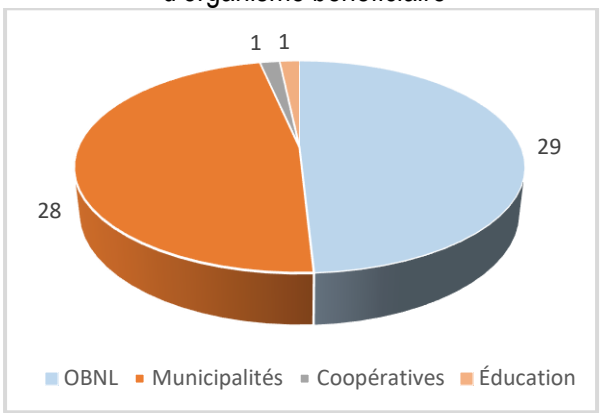

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

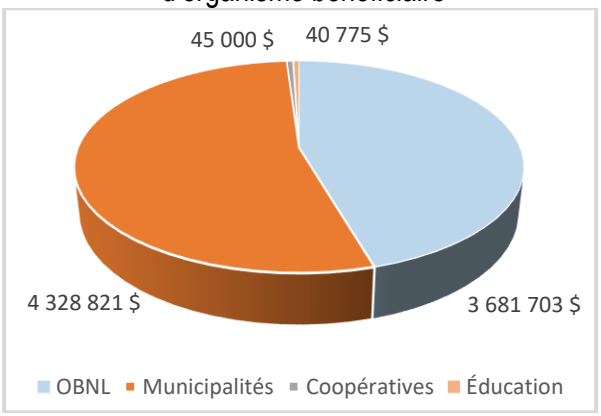

Parmi les projets soutenus, soulignons celui de la MRC d'Antoine-Labelle. Le projet vise l'élaboration et la mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques pour quatre MRC de la région impliquées dans le projet, soit les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil. Par cette démarche commune, les acteurs régionaux souhaitent entamer et mettre en place une démarche de résilience prenant en compte davantage les risques que représentent les changements climatiques.

Par ailleurs, Moisson Laurentides a obtenu un financement pour son projet « Bâtir pour mieux nourrir — un projet d'économie circulaire favorisant le développement durable ». La relocalisation de l'organisme dans un bâtiment plus vaste et mieux adapté aux besoins actuels et futurs est au cœur de cette initiative. Puisque la superficie de l'édifice doublera de grandeur, cela permettra d'augmenter le volume de denrées récupérées, de stocker des aliments de qualité qui pourront être distribués en fonction des besoins des organismes et de leurs clientèles, de mieux nourrir une population plus démunie et d'éviter que des aliments propres à la consommation se retrouvent dans des sites d'enfouissement.

Enfin, la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides et Histoire et Archives Laurentides ont obtenu un financement pour le projet « Entente de développement des sociétés d'histoire des Laurentides ». L'Entente a pour objectif de reconnaître l'importance des sociétés d'histoire et des services d'archives agréés des Laurentides et de développer des stratégies pour assurer leur pérennité.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 79 actions pour la région des Laurentides. Cinquante-six actions sont en cours de réalisation, alors que 16 sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
3	2	56	1	16	1	79

Tout d'abord, le MAMH a renforcé l'accompagnement des milieux municipaux en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution de la CAR-Aménagement. Cette action est liée à la priorité « Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire ».

Par ailleurs, le MSP a mis de l'avant une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés. Cette action est liée à la priorité « Assurer la compétitivité économique des Laurentides ».

Enfin, le MTQ s'est engagé à soutenir le secteur d'expertise en électrification des transports, ce qui vise à répondre à la priorité régionale « Optimiser la mobilité des individus et des marchandises ».

Indicateurs de la région

Les Laurentides demeurent en tête de peloton des régions du Québec relativement à quatre indicateurs d'OVT, dont ceux de la croissance de la population et de la proportion de la population au travail (chez les 25-54 ans).

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Diplomation au secondaire • Enfants en service de garde	• 55 à 64 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	• Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au *Code criminel* • État du réseau routier

Note : l'indicateur « État du réseau routier » pour la région des Laurentides comprend également le territoire de la région de Lanaudière.

Région de la Montérégie

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture.
Priorité 2 Développer une identité rassembleuse par la culture.
Priorité 3 Créer la richesse par l'économie et l'innovation.
Priorité 4 Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.
Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.
Priorité 6 Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.
Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme.
Priorité 8 Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Bilan des activités de la CAR

Trois rencontres de la CAR de la Montérégie se sont tenues en 2019-2020.

Parmi les activités réalisées, notons l'élaboration d'une planification stratégique et d'un plan d'action sectoriel par le comité CAR développement économique et main-d'œuvre qui vise à renforcer la convergence et la complémentarité des actions des différents partenaires par le soutien à la réalisation d'initiatives et d'activités qui favoriseront, à court et à moyen terme, le développement économique et la gestion de la main-d'œuvre en Montérégie.

Également, les travaux pour la mise en place d'une CAR en développement social ont débuté.

Par ailleurs, deux représentants de la Table des préfets de la Montérégie (un élu et un administratif) sont maintenant observateurs à la CAR de la Montérégie afin de faciliter notamment le partage d'information.

Finalement, au cours de l'année, deux rencontres de la CAR/MRC ont été organisées.

En tout, ce sont six comités qui appuient la CAR de la Montérégie dans ses travaux :

- le comité CAR agriculture;
- le comité CAR développement économique et main-d'œuvre;
- le comité technique en aménagement;
- le comité de gouvernance CAR/MRC;
- le sous-comité CAR/Agglomération de Longueuil;

- le comité visant à définir et à préciser la problématique en lien avec la desserte des services gouvernementaux (MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi);
- le comité en développement social.

Bilan du FARR

Le FARR a soutenu 57 projets dans la région de la Montérégie en 2019-2020. La contribution du fonds s'est élevée à 10,8 M$. La valeur totale des projets sélectionnés est pour sa part évaluée à plus de 38 M$.

Les OBNL et les organisations municipales sont les principaux bénéficiaires du FARR pour la période 2019-2020.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
57	10 776 647 $	38 162 913 $

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

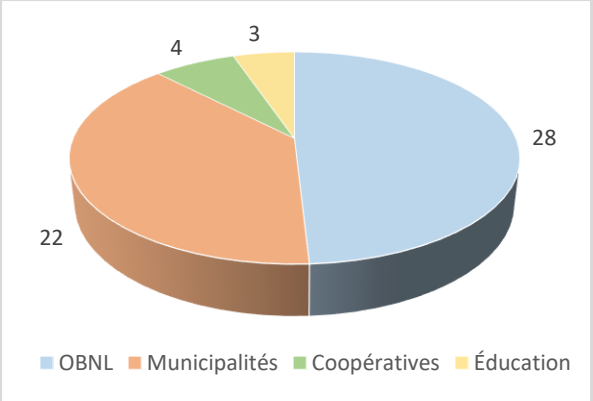

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

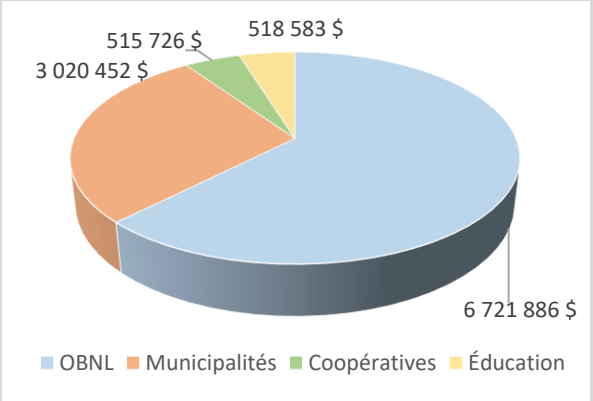

Parmi les projets soutenus, soulignons le « Projet collectif en conditionnement des surplus alimentaires » par le Complexe Le Partage. Le projet vise à implanter un réseau de collecte et de conditionnement des aliments des cinq MRC de l'ouest de la Montérégie, en collaboration avec 50 partenaires. Pour ce faire, un projet collectif d'entreprises d'économie sociale et des antennes locales seront mis en place et les ressources humaines, financières et matérielles de celles-ci seront mutualisées. Les aliments conditionnés seront vendus à moindre coût selon un modèle de tarification sociale dans des points de vente et d'approvisionnement des organismes communautaires.

Par ailleurs, un projet de la Maison des enfants Marie-Rose a été soutenu pour la remise en condition du Manoir Ellice. Le projet vise à la rénovation du Manoir Ellice, un édifice

seigneurial de 1852 adjacent aux bureaux actuels de l'organisme. Ces rénovations permettront d'offrir des services (cours d'art et de musique avec une philosophie de rencontres, de partage et de non-compétition à faible coût) à un plus grand nombre d'enfants et de doter la ville de Beauharnois d'un véritable lieu de culture. La Maison des enfants Marie-Rose désire aussi aménager des locaux insonorisés, des locaux d'aide aux devoirs adaptés, une salle multifonctionnelle, des salles de location et un café-bistro à l'intérieur des murs du Manoir Ellice.

Enfin, le FARR a soutenu l'Entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie. Cette entente est portée par l'Agence forestière de la Montérégie et implique les 14 MRC de la région, la Ville de Longueuil, la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le MFFP, le MAPAQ, de même que le MAMH. L'entente vise à soutenir la réalisation d'initiatives et d'activités afin de favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 129 actions pour la région de la Montérégie. Un total de 28 actions est réalisé.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
6	1	92	0	28	2	129

Parmi les actions inscrites dans la planification des MO en matière d'OVT, mentionnons celle de la STQ, qui a réalisé la construction d'une nouvelle gare fluviale et le réaménagement de la zone d'attente à Sorel-Tracy afin d'améliorer l'expérience client et la fluidité de l'embarquement et de la circulation dans les secteurs environnants. Cette action s'inscrit dans la priorité « Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie ».

Par ailleurs, à la priorité « Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture », le MTESS a travaillé au renouvellement de l'entente annuelle de subvention de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, volet entreprises, avec la Fédération de l'UPA, qui a comme objectif de soutenir la formation continue dans le secteur agricole afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, de maintenir et de consolider les emplois actuels, et d'améliorer la capacité d'adaptation des entreprises.

Enfin, les projets de cyclotourisme, d'agrotourisme et de tourisme nautique peuvent être présentés au MTO dans le cadre de ses leviers, dont l'Entente de partenariat régional en tourisme de la Montérégie. Cette action s'inscrit dans la priorité portant sur le développement du tourisme.

Indicateurs de la région

La Montérégie se classe dans le premier tiers des régions du Québec pour neuf indicateurs d'OVT. Notons entre autres ceux de la croissance de la population, du revenu des familles et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Infractions au *Code criminel* • État du réseau routier	• Diplomation au secondaire • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	• Croissance du PIB • Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Région du Centre-du-Québec

Rappel des priorités de la région

Priorité 1 Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.
Priorité 2 Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.
Priorité 3 Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.
Priorité 4 Valoriser le milieu agricole.
Priorité 5 Assurer des services de proximité.
Priorité 6 Développer la notoriété de la région.

Bilan des activités de la CAR

En 2019-2020, la CAR du Centre-du-Québec a tenu quatre rencontres.

Au cours de l'année, la CAR a mis en place le comité CAR-MRC. Ce comité vise à favoriser une plus grande proximité entre les membres de la CAR et les MRC de la région, à renforcer l'arrimage des actions entre le milieu et l'appareil gouvernemental et à contribuer à une meilleure compréhension des priorités régionales et des priorités ministérielles.

La CAR a également démarré les travaux du comité Qualité de vie. Lors de ces travaux, deux enjeux prioritaires ont été identifiés, soit l'achat de produits locaux dans les institutions publiques et le transport. Ce comité vise à favoriser les arrimages entre le milieu et l'appareil gouvernemental dans la mise en œuvre de ces enjeux sociaux prioritaires.

Il y a eu une participation active de plusieurs membres de la CAR (MAMH, Services Québec, MEI, MAPAQ, MCC, MIFI, MFFP, Centre intégré de santé et de services sociaux) aux travaux des divers chantiers de codéveloppement et à leurs sous-comités menant à l'identification de projets collectifs en réponse aux priorités établies par la région. La CAR a été l'occasion d'échanger sur les travaux découlant des six chantiers de la région.

En plus du comité CAR-MRC, la CAR du Centre-du-Québec peut aussi compter sur trois autres comités sectoriels :

- le comité Aménagement;
- le comité Qualité de vie;
- le comité Économique.

Bilan du FARR

Au cours de l'année 2019-2020, cinq projets se sont vu octroyer un montant provenant du FARR. La somme attribuée est d'environ 4 M$, alors que le coût total des projets est de 5,1 M$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
5	3 980 460 $	5 100 575 $

Par ailleurs, les projets sont tous portés par des OBNL.

Répartition des projets selon le type d'organisme bénéficiaire

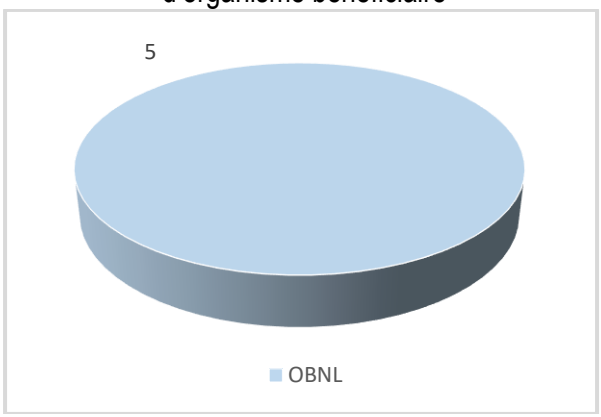

Répartition du montant autorisé selon le type d'organisme bénéficiaire

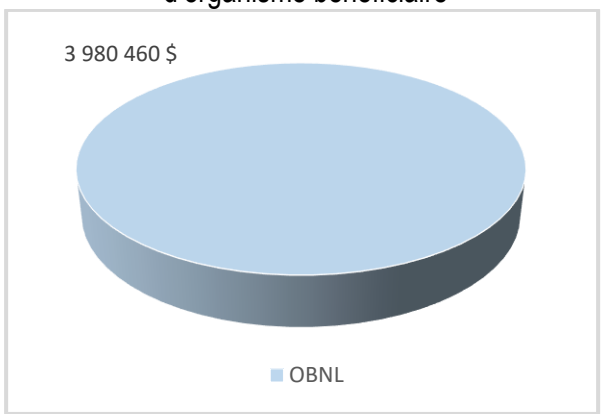

Le comité de sélection du FARR a notamment choisi de financer le projet « Formation des ressources locales et recrutement international ». Porté par l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec, ce projet consiste à améliorer les services offerts aux entreprises en augmentant le nombre de ressources spécialisées dans le domaine du recrutement international. Il vise ainsi une utilisation accrue par les entreprises du recrutement d'une main-d'œuvre étrangère en réduisant les barrières d'accès, en augmentant la mobilisation et l'engagement des entreprises et en diversifiant l'offre de recrutement à l'étranger. Des ressources seront embauchées et agiront en complémentarité des services gouvernementaux offerts.

La Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec a pour sa part reçu un soutien pour le projet « Service d'accompagnement aux producteurs agricoles pour une meilleure gestion des cours d'eau et des bandes riveraines ». Cette initiative vise à développer une approche régionale concertée pour optimiser la gestion des cours d'eau et des bandes riveraines en milieu agricole. Le projet compte trois composantes principales, soit l'appui aux MRC et autres acteurs du milieu déjà à l'œuvre sur le terrain, l'accompagnement du producteur dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales et le développement d'une stratégie de communication. Des agents

d'accompagnement seront embauchés. Les secteurs d'intervention retenus concernent principalement la qualité de l'eau, la sédimentation, l'érosion, la biodiversité et la connectivité.

Enfin, le « Projet pilote d'accompagnement des municipalités pour favoriser la participation citoyenne et la revitalisation des milieux » de l'organisme Centraide des régions du centre-ouest du Québec a reçu un appui du FARR. Ce projet vise l'accompagnement des municipalités en matière de participation citoyenne et de revitalisation des lieux publics. Cinq municipalités seront sélectionnées et bénéficieront d'un accompagnement personnalisé par une ressource régionale pour la mise en place d'un plan d'action visant à favoriser la participation citoyenne et pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de revitalisation. Le projet vise également à valider l'intérêt des autres municipalités de la région en vue du déploiement potentiel de ce service d'accompagnement.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 105 actions pour la région du Centre-du-Québec. Parmi elles, 21 sont réalisées alors que 76 sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
3	4	76	1	21	0	105

Au nombre des priorités du Centre-du-Québec se trouve celle portant sur le développement de la notoriété de la région. À cette fin, le MERN a poursuivi la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux, notamment celui des Grandes-Coulées, et ainsi favorisé la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles par la région.

Par ailleurs, le MAPAQ a accompagné les entreprises voulant développer une approche filière en vue de maximiser les retombées potentielles pour leur secteur d'activité. Cette action s'inscrit dans la priorité régionale « Valoriser le milieu agricole ».

Enfin, le MAMH offre un soutien aux élus municipaux qui le souhaitent dans leur rôle de mobilisation des communautés. Cette action s'inscrit dans la priorité « Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales ».

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT pour lesquels le Centre-du-Québec se démarque, on note ceux associés à la croissance du PIB et l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Infractions au *Code criminel*	• Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde

Note : l'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » ne peut être pris en considération pour la région du Centre-du-Québec, puisque la donnée fait référence à la région sociosanitaire qui comprend également le territoire de la Mauricie.

CONCLUSION

Ce bilan annuel fait donc état des principales activités relatives à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. On peut constater que les MO sont actifs en région et ont mis en œuvre plusieurs initiatives porteuses cadrant avec les priorités régionales. Les élus en région ont également contribué à l'OVT en soutenant des projets liés à ces mêmes priorités.

Au cours de l'année, ces priorités régionales ont évolué. En effet, les intervenants en région ont pu revoir leurs priorités et une stratégie actualisée a été rendue publique.

Par ailleurs, la signature du Partenariat 2020-2024 a également constitué un moment phare de l'appui aux régions. Ce partenariat avec les municipalités a permis de voir naître de nouveaux outils pour contribuer à l'OVT. Le Fonds régions et ruralité, avec ses différents volets, permet ainsi de rendre les municipalités et les régions plus fortes.

Le prochain bilan fera état des investissements réalisés par ce nouveau Fonds pour l'année 2020-2021. Il présentera également l'état de réalisation des actions des MO en lien avec les priorités régionales actualisées.

ANNEXE 1

Liste des ministères et organismes ayant produit un plan d'action en matière d'occupation et de vitalité des territoires pour la période 2018-2020

Centre de services partagés du Québec
Hydro-Québec
Investissement Québec
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de la Famille
Ministère de la Justice
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Sécurité publique
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministère des Transports
Ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires autochtones, Secrétariat à la jeunesse, Secrétariat aux affaires maritimes)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Ministère du Tourisme
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Société des établissements de plein air du Québec
Société des traversiers du Québec
Société d'habitation du Québec

ANNEXE 2

Déclinaison des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Thème	Indicateur	Déclinaison territoriale					Autre déclinaison	
		Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.	Âge	Sexe
Démographie	Taux de croissance annuel de la population et population par groupe d'âge	X	X	X	X	X[1]	X	X
	Nombre de personnes immigrantes admises	X	X				X	X
	Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	X	X	X	X[2]		X	X
Emploi	Taux de travailleurs de 25 à 54 ans	X	X	X	X			X
	Taux de travailleurs de 55 à 64 ans	X	X	X	X			X
	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	X	X	X				X
Richesse	Taux de croissance annuel du produit intérieur brut des grands agrégats industriels	X	X		X			
	Revenu médian des familles	X	X	X	X			
	Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	X	X	X	X			
	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est faible	X	X	X	X			
Qualité de vie	Proportion des enfants de moins de 5 ans en services de garde reconnus	X	X					
	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	X	X	X	X			
	Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	X	X[3]					
	Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables	X	X	X		X		
	Taux d'inoccupation des logements locatifs	X			X	X[4]		
	Évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel*	X	X			X[5]		
	Proportion de chaussées en bon état	X	X[6]					

[1] Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.
[2] Pour les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal.
[3] Par région sociosanitaire.
[4] Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.
[5] Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).
[6] Par direction territoriale.

Affaires municipales
et Habitation
Québec